

Deuxième séance, mercredi 18 décembre 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2019-DSJ-217	Recours en grâce	Recours en grâce du 18 octobre 2019	Huis clos	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Bürgisser
2017-DEE-39	Rapport	Création d'un Fonds de recherche appliquée et de développement destiné à nos Hautes Ecoles spécialisées HES (Rapport sur postulat 2016-GC-77)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2019-GC-91	Mandat	Création de statistiques en matière d'agressions LGBTI+phobes	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Julia Senti Katharina Thalman-Bolz Nadia Savary Laurent Dietrich Pierre Mauron Benoît Rey Anne Meyer Loetscher André Schneuwly Antoinette de Weck Philippe Demierre <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-DICS-52	Décret	Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques	Entrée en matière Première lecture	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
	Motion d'ordre	Suspension de la lecture des articles relatifs au décret 2019-DICS-52 "Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Susanne Aebischer
	Motion d'ordre	Report de la discussion sur le rapport 2019-GC-73 "Dysfonctionnements au sein du collège des scrutateurs et ouverture d'une enquête"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Simon Bischof
2019-GC-201	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement du Lac	Scrutin uninominal	
2019-GC-202	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère	Scrutin uninominal	
2019-GC-203	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Glâne	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2019-GC-204	Election judiciaire	Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Glâne - Poste 1	Scrutin uninominal	
2019-GC-205	Election judiciaire	Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Glâne - Poste 2	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Sébastien Dorthe, Madeleine Hayoz, Marie-France Roth Pasquier, Dominique Zamofing et Markus Zosso. Absent sans justification: Urs Perler.

M^{me} et MM. Didier Castella, Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Recours en grâce 2019-DSJ-217 Recours en grâce du 18 octobre 2019

Rapporteur-e: **Bürgisser Nicolas** (PLR/FDP, SE)

Huis clos

- > La grâce est refusée.
- > Le huis clos est levé.

Rapport 2017-DEE-39 Création d'un Fonds de recherche appliquée et de développement destiné à nos Hautes Ecoles spécialisées HES (Rapport sur postulat 2016-GC-77)

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi**
Rapport/message: **12.11.2019** (BGC décembre 2019, p. 3501)

Discussion

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Mit Interesse habe ich den uns heute vorgelegten Bericht des Staatsrats zur Kenntnis genommen. Investitionen in den Fachhochschulen zugunsten der angewandten Forschung und Entwicklung sind sehr zu begrüßen. In diesem Bereich kann man nie genug investieren. Eine starke Finanzierung ist notwendig, das ist ausser Zweifel, davon profitieren die Qualität und das Ansehen der Schule in unserem Bildungskanton, die Studierenden, die Dozierenden und insbesondere auch die Wirtschaft.

An einer Stelle des Berichts ist zu lesen - ich lese auf Deutsch und damit die Französischsprachigen das hoffentlich auch verstehen, spreche ich ein bisschen langsamer -: "Im Vergleich zu den anderen Schweizer Fachhochschulen weist die HES-SO zurzeit eine geringe Fähigkeit auf, Drittmittel zu akquirieren." In anderen Fachhochschulen hat man die Möglichkeit ergriffen, die Drittmittel in der Wirtschaft zu suchen oder bei den bundeseigenen Fördertöpfen, insbesondere bei Innosuisse,

die von sich schreibt: "Wir fördern wissenschaftsbasierte Innovationsprojekte zwischen Unternehmen, vor allem KMU und Forschungspartnern." Ich bitte den Staatsrat, folgende Fragen zu beantworten:

- > Warum besteht dieser Unterschied zwischen der HES-SO und den übrigen Fachhochschulen?
- > Was bedeutet "geringe Fähigkeit"?
- > Ist die hiesige Wirtschaft weniger gewillt, eng mit den verschiedenen kantonseigenen Fachhochschulen zusammenzuarbeiten?
- > Warum akquirieren die Fachhochschulen in Freiburg weniger Drittmittel bei öffentlichen Fördertöpfen wie Innosuisse?

Zu diesen ersten vier Fragen möchte ich sagen: Sollten nämlich diese Fragen, wie aus dem Bericht eventuell entnommen werden kann, wirklich alle mit der mangelnden Grundfinanzierung des Kantons beantwortet werden, dann frage ich mich: Warum investieren wir nicht viel mehr in diese nachhaltigen Bereiche der angewandten Forschung und Entwicklung, anstatt immer wieder die Steuern zu senken?

Fünfte Frage noch:

- > Wird gewährleistet, dass die Mittel aus dem künftigen gestärkten Fonds innerhalb der Schulen nur in einem Wettbewerb erlangt werden können, um nur die besten Projekte damit zu finanzieren?

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Wir danken dem Staatsrat für den sehr ausführlichen Bericht zum Postulat Berset/Mesot. Um die Forschungsstätten unseres Kantons zu stärken und ihnen weitere Bundes- und Drittmittel zu ermöglichen, unterstützen wir den hier vom Staatsrat gemachten Vorschlag. Eine Speisung und Reglementsänderung des Fonds für anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung wird wohl die gleichen Auswirkungen haben wie von den Petitionären gefordert und einen grossen positiven Effekt auf unsere vier Hochschulen und deren Forschungsprojekte.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Je suis actuellement membre de la délégation fribourgeoise de la commission interparlementaire HES-SO et membre du conseil HES-SO//Fribourg. J'interviens ici au nom du groupe Vert Centre Gauche.

En préambule, le financement des HES-SO est fort complexe et le rapport a le mérite de présenter la situation de manière compréhensible. J'en remercie les auteurs. Le rapport décrit bien le mécanisme des subventions fédérales et nous pouvons y lire noir sur blanc que la HES-SO pourrait obtenir davantage de fonds fédéraux si les hautes écoles comptaient davantage d'EPT actifs en recherche appliquée et développement (Ra&D) et davantage de financement direct cantonal de la Ra&D. Malheureusement, les excédents de charge couverts par le canton ne comptent pas dans le calcul pour l'obtention des fonds fédéraux. Le Conseil d'Etat reconnaît lui-même les avantages de l'investissement dans la Ra&D pour la modernisation du canton. Mais ce même Conseil d'Etat pêche sur les moyens attribués. Il attribue très parcimonieusement cinq EPT supplémentaires à la Ra&D alors que la loi en vigueur depuis 2015 lui demande d'en attribuer quinze. Cette frilosité nous déçoit. Au rythme moyen d'un EPT par année, nous atteindrons quinze EPT en 2030. A ce moment-là, les besoins auront probablement évolués, et rebelotte pour le financement du fonds proposé par mes collègues Mesot et Berset qui permettrait, par un effet de levier, d'augmenter les subventions fédérales. Avec 1 à 2 millions versés dans le fonds et uniquement lorsque les résultats des comptes de l'Etat le permettront, le canton de Fribourg accumulera encore du retard sur les autres cantons. En comparaison avec les HES des cantons alémaniques, la HES-SO fait moins bien dans l'acquisition dans la part des fonds fédéraux Ra&D. Ainsi, pour combler le retard à Fribourg, nous invitons le Conseil d'Etat à augmenter sensiblement son soutien à la Ra&D en alimentant de manière conséquente le fonds.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et je représente l'économie fribourgeoise comme directeur adjoint de l'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF). Aujourd'hui, je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Im Jahre 2016 hat die interparlamentarische Kommission das Postulat zur Schaffung eines Fonds für anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung für unsere Fachhochschulen eingereicht. Bis zur Beantwortung durch den Staatsrat sind leider bereits drei Jahre vergangen. In der Zwischenzeit wurde das Finanzierungsmodell zu Ungunsten der Freiburger Hochschulen geändert, indem nicht mehr auf fixe Beträge pro Studierenden basiert wird, sondern auf Globalbudgets. Aufgrund der erfreulich positiven Entwicklung der Studentenzahlen an unseren Freiburger Hochschulen führt dies für unseren Kanton zu Mehrkosten. Als Konsequenz ergibt sich, dass die Aufwendungen im Bereich der anwendungsorientierten Forschung und Entwicklung bislang nicht im vorgesehenen Mass erhöht wurden und bis heute nur fünf Stellen für diese Forschungstätigkeit gesprochen wurden. Auch die drei bestehenden Fonds sind bislang nur spärlich alimentiert.

Meine im Jahre 2018 zum Jahresbericht der HES-SO aufgeworfenen Befürchtungen bewahrheiten sich somit immer mehr: Als Konsequenz des neuen Finanzierungsmodells wird an den Freiburger Hochschulen weniger geforscht, was sich wiederum negativ – oder zumindest "weniger positiv" - auf die Entwicklung unseres Wirtschaftsstandortes auswirkt.

L'orientation encore insuffisante des Hautes Ecoles vers la recherche appliquée et le développement doit enfin être encouragée. La loi exige que l'ensemble du personnel enseignant des Hautes Ecoles consacre 20% de son temps de travail dans la recherche appliquée et le développement. Comme nous le savons, ce n'est actuellement pas le cas de nos HES. Par conséquent, trop peu de projets de recherche sont présentés car il y a trop peu de personnel disponible pour ces recherches. Nous devons poursuivre afin que la HES-SO//Fribourg puisse continuer à améliorer ses services, en particulier pour promouvoir l'importante collaboration avec l'industrie fribourgeoise. L'ensemble de la société profite des avantages qui en résultent.

In diesem Sinne ist die Christlichdemokratische Fraktion enttäuscht über den mangelnden Mut des Staatsrates, Akzente für die Weiterentwicklung unserer Freiburger Hochschulen und unseres Kantons zu setzen und fordert den Staatsrat auf, seinen Ansatz zur weiteren Förderung der anwendungsorientierten Forschung und Entwicklung zu überdenken. Die vorgeschlagenen Anpassungen des Gesetzes zu den Freiburger Hochschulen mit der Ergänzung des Artikels 56 ist zu begrüßen, damit in Zukunft die Alimentierung der bestehenden Fonds für die Finanzierung von anwendungsorientierter Forschung durch staatliche Beiträge erfolgen kann. Problematisch ist hierbei jedoch, dass die Auswirkungen auf die Freiburger Wirtschaft und Gesellschaft so erst mittel-, wenn nicht gar erst langfristig erfolgen. In der Zwischenzeit liegt das Potential weiter brach. Deshalb unterstützt die Christlichdemokratische Fraktion auch weiterhin die Schaffung eines Fonds zur Förderung der anwendungsorientierten Forschung und Entwicklung. Starten wir jetzt, damit die positiven Auswirkungen möglichst bald eintreten, auch wenn die Fonds vielleicht nicht 50 Millionen Franken enthalten werden.

Ich erlaube mir, an dieser Stelle noch eine persönliche und grundsätzliche Einschätzung anzubringen: Der Führungsansatz des Staatsrates im Bereich der Finanzen ist zwar erfolgreich, basiert aber auf einem Ansatz, der zu wenig ambitiös ist, um unseren Kanton weiterzuentwickeln. Die Realisierung der durchaus vorhandenen Potentiale wird häufig verschoben. Immer wieder stelle ich fest, dass bei der Einführung neuer Aufgaben der sehr vorsichtige Ansatz einer gestaffelten Bewilligung der hierfür nötigen Mittel gewählt wird. Ich nenne hier nur einige wenige Beispiele wie die Sprechung zusätzlicher Stellen zur Bekämpfung der Schwarzarbeit, für die Einführung der "Schulleiterfunktion" an den Primarschulen oder auch den Aufbau der Bluefactory.

A cet égard, je plaide pour un changement de stratégie dans notre canton. Si des besoins urgents sont identifiés ou si de nouveaux éléments peuvent être exploités, le Conseil d'Etat doit être disposé à ajuster ses priorités. Les dépenses publiques devraient être effectuées là où elles peuvent avoir le plus grand impact.

Dans de nombreux cas, une telle politique des dépenses peut plus que compenser les investissements et les dépenses effectués. Ou alors une analyse doit être faite afin d'établir quelles sont les dépenses publiques qui sont devenues moins importantes au fil des ans et où des réductions peuvent être effectuées en parallèle. Si elle est bien mise en œuvre, cette approche éviterait probablement aussi la mise en place d'un programme d'économies toutes les quelques années.

Dies sind, wie gesagt, meine persönlichen Bemerkungen.

Mit den erwähnten Anregungen für die Einleitung einer Vorwärtsstrategie [*Redezeit abgelaufen!*] im Bereich der anwendungsorientierten Forschung & Entwicklung nimmt die Christlichdemokratische Fraktion Kenntnis vom Bericht.

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par les préopinants et que je partage entièrement.

Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission HES-SO.

Nous avons la chance d'avoir quatre HES dans le canton de Fribourg, quatre perles à notre collier et des perles qui collaborent ensemble. Je voudrais ajouter qu'elles collaborent aussi avec l'Université de Fribourg. C'est un point qui n'a pas été relevé tout à l'heure.

La recherche et développement est l'une des missions nécessaires à l'obtention non seulement de l'accréditation institutionnelle mais également à l'octroi des subventions fédérales. Il y a donc là un double intérêt.

Je saute toute une série d'arguments qui ont déjà été évoqués et je voudrais simplement dire ceci: le canton de Fribourg a déjà investi beaucoup en rapport avec ses Hautes Ecoles. Je pense entre autres à Mozaïk ou au Smart Living Lab. Je crois qu'il doit continuer à le faire et à investir pour notre avenir. Les Hautes Ecoles et la formation sont notre avenir.

Permettez-moi de conclure en vous encourageant à un soutien financier très important de l'Etat de Fribourg dans cette affaire et en parodiant la fameuse fable de La Fontaine, *Le laboureur et ses enfants*, qui raconte que quand le laboureur sent sa mort prochaine, il dit à ses enfants de travailler, de prendre de la peine, car c'est le fonds qui manque le moins. Je pourrais dire en parodiant: travaillez, prenez de la peine, le travail est là et va se faire, mais c'est le fonds qui manque le plus!

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié attentivement ce rapport, qu'il qualifie d'excellent. Nous avons vraiment reçu une quantité d'informations. La seule chose que nous aimerions dire est que la recherche, on ne l'a fait pas durant les vacances scolaires, on ne la fait pas lorsque les élèves sont à l'école. Il faut du temps, il faut des EPT. Bien

entendu, le groupe libéral-radical soutient absolument ces EPT supplémentaires. Il encourage vraiment le Conseil d'Etat à faire le nécessaire pour mettre des fonds à disposition de la Ra&D.

Sur ce, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport et vous remercie, M. le Commissaire du Gouvernement, de faire en sorte de donner les moyens nécessaires et de défendre ces moyens auprès de vos collègues du Conseil d'Etat.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). J'annonce mes liens d'intérêts: je suis secrétaire régional du syndicat Unia et intervins à titre personnel.

La politique industrielle doit être une politique offensive. Nous l'avons vu en 2015: le canton, les industries de ce canton et ensuite les salariés ont souffert de la crise du franc. Nous avons à l'époque un syndicat qui était intervenu pour qu'une véritable politique industrielle se développe.

La recherche et développement par les Hautes Ecoles est un des éléments d'une politique industrielle offensive et présente. Elle permet de sortir des idées, de sortir des projets, avec de la diversité, de l'innovation, mais aussi des projets iconoclastes et souvent à même de dynamiser des entreprises qui sont bloquées sur leurs problèmes immédiats.

Il est aujourd'hui important qu'il y ait un investissement. Au regard de ce rapport, nous voyons de manière détaillée l'investissement du canton de Fribourg. Il n'empêche que, pour nous, la recherche et développement doit être beaucoup plus développé. Dans ce sens-là, je considère que ce qui nous est proposé reste relativement timoré et que le Conseil d'Etat doit avoir une politique offensive. Il s'agit de la mener quand les choses vont bien, car une fois que la crise économique est là, il est trop tard. Cela permet très clairement de valoriser les salariés, de valoriser le savoir des gens, de valoriser l'intelligence collective et l'intelligence individuelle. C'est la seule chose qui permette de faire face au développement et aux crises économiques.

J'invite donc le Conseil d'Etat à être encore plus offensif.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts: je préside le conseil HES-SO et la délégation CIP, donc la commission interparlementaire des HES-SO que nous tenons dans les différents cantons.

Le groupe socialiste a analysé avec une très grande attention le rapport relatif au postulat déposé avec mon collègue président actuel du Grand Conseil concernant la création d'un fonds de recherche appliquée et de développement destiné à nos quatre HES.

Le groupe remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport exhaustif. Nous avons ainsi une vision complète du financement de la recherche en général et dans nos quatre Hautes Ecoles.

Je suis satisfaite que le Conseil d'Etat constate que les besoins de financement supplémentaire sont indispensables. Cependant, la forme utilisée – qui consiste à verser un montant lorsque les comptes de l'Etat sont positifs – reste fragile, voire très et trop fragile. Elle ne montre pas la réelle volonté du Conseil d'Etat d'investir pour la recherche, pour l'avenir et pour nos jeunes. Nous constatons également à la lecture de ce rapport que le financement de la recherche et la recherche de fonds de tiers est très complexe et pas facile. Je suis consciente que de nouvelles infrastructures ont été créées, et que le nombre d'étudiants et d'étudiantes progresse. Cependant, je regrette que ces éléments soient mis en concurrence par rapport au besoin d'investissement pour développer la recherche car, M. le Commissaire, des nouvelles infrastructures pointent déjà à l'horizon puisque le nombre d'étudiantes et d'étudiants croît également. Il est ainsi un peu surprenant que l'on veuille en parallèle baisser les impôts.

J'aimerais rappeler ici que 98% des jeunes qui terminent leur formation HES trouvent un emploi, et c'est bien le signe que les investissements consentis portent leurs fruits. Des aménagements législatifs devront être effectués afin de permettre plus de souplesse dans les attributions et la gestion des demandes. Le groupe socialiste souhaite que ces modifications législatives se fassent très rapidement. Nous regrettons vraiment qu'au moins un montant annuel minimum n'ait pas été fixé. Je pose la question M. le Commissaire: est-ce que nous pouvons compter sur un versement à la clôture des comptes 2019? Ce qui est désolant est qu'année après année, il faudra aller se battre pour obtenir un financement alors que le rapport prouve que les besoins sont réels et bien présents. Avec le mécanisme proposé et mis en place, il est donc indispensable que le Conseil d'Etat s'engage pour mettre les montants nécessaires année après année.

Le groupe socialiste reste persuadé qu'un fonds avec comme seul objectif le financement de la recherche dans nos quatre Hautes Ecoles aurait donné un signal plus clair sur la volonté du Conseil d'Etat de soutenir nos HES. Nous demandons au Conseil d'Etat d'analyser la proposition de création d'un fonds spécifique dans le futur, pour voir si ce n'est pas plus judicieux que les propositions de ce jour.

Avec ces réserves, le groupe socialiste va voter les propositions du Conseil d'Etat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Vielen Dank für die aufmunternden Worte.

Sie haben es gehört, die Freiburger Fachhochschulen sind stark in unserer Region verankert, sie sind auch sehr praxisorientiert und bereiten uns grundsätzlich sehr viel Freude. Das heisst, die Forschung ist auf die konkreten Bedürfnisse unserer Partner, also der Wirtschaft, ausgerichtet und ermöglicht es, die Ergebnisse direkt in der Praxis anzuwenden. Ein Fonds, wie Sie ihn vorschlagen, für die anwendungsorientierte Forschung würde es also ermöglichen, zusätzliche innovative Projekte zu finanzieren, die ohne Umwege - man darf das sagen - einen positiven Einfluss auf die Entwicklung der Industrie, der Wirtschaft, des Sozial- und Gesundheitswesens sowie der Kultur im Kanton haben.

Dans notre analyse, il faut d'une part tenir compte du fait que la LHES-SO//FR est relativement récente et qu'il fallait une analyse sur plusieurs exercices comptables afin de juger de l'efficacité des outils prévus pour le financement de la Ra&D dans nos écoles. D'autre part, il faut prendre en considération l'ensemble des sources de financement de la recherche et leurs particularités. Au sein même des écoles, les cycles de recherche peuvent être plus ou moins longs selon les projets lancés et le financement n'est pas linéaire.

Un nouveau projet nécessite un certain temps de préparation. Une fois le projet déposé, il faut encore attendre un laps de temps avant que la réponse arrive. Enfin, le financement peut intervenir à des échéances différentes selon les bailleurs de fonds. Nous avons donc pris en compte ces paramètres.

Die vorgeschlagene Lösung soll, wie gesagt, die längerfristige Verfügbarkeit von Forschungsgeldern gewährleisten, wie dies von den Verfassern des Postulats gewünscht ist, und dies natürlich innerhalb des gesetzlichen Rahmens des Kantons. Dabei gilt es, und das war die Schwierigkeit, die finanziellen Vorgaben des Bundes und natürlich auch das interkantonale Finanzierungsmodell der HES-SO zu berücksichtigen.

Wie im Bericht erwähnt, ist die anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung eine gesetzliche Aufgabe unserer Fachhochschulen. Deshalb war es von Anfang an der Wunsch des Gesetzgebers und der Regierung, die Forschung an den Fachhochschulen zu fördern. Im Bericht gehen wir näher auf die Finanzierung der Forschung an den Fachhochschulen ein und erklären das relativ komplexe Finanzierungsmodell.

Ich möchte hier nicht im Detail darauf eingehen, sondern nur unterstreichen, dass der Staat bereit ist, meine Damen und Herren, einen beträchtlichen Beitrag an die Finanzierung der Forschung und Entwicklung zu leisten und dies bereits tut - dies vor allem über die Deckung der Kostenüberschüsse. Die so für die angewandte Forschung und Entwicklung aufgewendeten Mittel könnten aber eine grössere Hebelwirkung auf die Bundessubventionen und damit auch auf die Drittmittel ausüben, wenn sie als Forschungsgelder eingesetzt würden. Dies würde die verstärkte Umsetzung von Projekten von kantonaler Bedeutung ermöglichen.

Auch auf der Ebene der HES-SO wurden Anstrengungen gemacht, um die Akquisitionen von Drittmitteln und Bundessubventionen zu optimieren. Ich antworte hier auf die Frage von Grossrätin Hänni.

Les derniers relevés montrent que la capacité de la HES-SO à obtenir des projets et à lever des fonds de tiers s'est déjà améliorée en 2018 et 2019. Des efforts ont notamment été poursuivis par le rectorat pour mieux faire reconnaître la pertinence et les spécificités de la recherche de nos HES au niveau national. La HES-SO//FR participe à cette dynamique qu'il s'agit de renforcer encore. Le rapport cite l'exemple de la HEIA dont la capacité à acquérir des fonds de tiers s'est encore renforcée ces dernières années et dont le rayonnement en matière de Ra&D n'est plus à prouver. La pertinence des recherches menées au sein de cette dernière pour notre canton est évidente: efficacité énergétique, transformation du bâti, habitat intelligent ou encore industrie 4.0. Ce ne sont là que quelques exemples des thèmes particulièrement importants pour notre tissu économique cantonal.

De son côté, la HEG mène par exemple des recherches sur les nouveaux modèles d'affaires liés à la digitalisation dans l'entreprise ou sur des nouveaux processus de commercialisation des produits, que ce soit au niveau local ou international.

Natürlich sind Synergien vorhanden, die es zu nutzen gilt. Es gibt Projekte, die von nationaler, wenn nicht gar von internationaler Bedeutung sind und über Innosuisse, den schweizerischen Nationalfonds, Forschungsprogramme der EU und andere internationale Programme finanziert werden. Andere Projekte werden unabhängig oder im Auftrag Dritter durchgeführt und erhalten Mittel von anderen Geldgebern wie etwa von Stiftungen oder von Kantons- oder sogar Gemeindeverwaltungen. Diese Projekte sind in der Regel weniger kostspielig, zeichnen sich aber durch ihre hohe Einbindung in die Praxis aus. Auch da sind unsere Hochschulen sehr aktiv, und die Ergebnisse gehen weit über die rein wirtschaftliche Dimension hinaus. Als Beispiele kann ich die Projekte der HEF-TS zur Belästigung auf der Strasse oder der Selbstmordprävention nennen.

Un des objectifs que nous visons est d'améliorer la couverture des coûts d'acquisition des projets quels que soient leur nature et leur volume financier. La solution proposée devrait permettre cette amélioration. Surtout, et le rapport le souligne bien, une contribution de l'État aux fonds Ra&D des écoles agirait en soutien et comme levier aux partenariats existants. Elle profiterait à l'ensemble de notre écosystème d'innovation qui comprend non seulement nos Hautes Ecoles mais également

les incubateurs technologiques, d'autres acteurs académiques, les centres de compétences ou encore les clusters. Il s'agit de faire vivre cet écosystème afin d'encourager le transfert technologique vers nos entreprises.

Plus largement, c'est la dimension transversale de la Ra&D que nous souhaitons renforcer à travers des projets pouvant toucher le plus grand nombre d'usager et de bénéficiaires dans une optique interdisciplinaire. Prenons l'exemple des recherches menées par l'institut HumanTech de la HEIA, ainsi que par la HETS sur l'âgeisme et celles menées par la HEdS sur les proches aidants. Toutes impliquent, autour des questions relatives au vieillissement de la population, plusieurs partenaires publics et privés et plusieurs centres de compétences. C'est cette dimension sociétale de la Ra&D que nous proposons d'encourager en facilitant le financement de projets de portée cantonale.

Etant donné que la convention intercantonale prévoit la possibilité pour les cantons de financer directement de tels projets, le Conseil d'Etat propose donc, plutôt que la création d'un nouveau fonds, d'adapter la loi cantonale et les règlements qui en découlent. Il autorise ainsi la constitution de provisions afin d'alimenter directement les fonds Ra&D existants. Bien qu'aucun montant précis ne puisse être encore articulé pour le moment, le Conseil d'Etat s'engage par ailleurs à attribuer en priorité auxdits fonds, au titre de provision, une partie de l'excédent qui pourrait être réalisé à la clôture des comptes 2019 déjà. L'exercice pourrait bien évidemment être répété par la suite.

En conclusion, la solution proposée par le Conseil d'Etat facilitera la mise en œuvre de projets ayant des retombées socioéconomiques directes pour le canton. Cette solution devrait permettre de renforcer et d'optimiser durablement le financement de la Ra&D. Nos écoles pourront répondre de manière optimale à l'objectif de transfert technologique et scientifique vers notre économie et nos institutions, tout en voyant leur positionnement amélioré par rapport à leurs concurrentes.

Le Président. Les conclusions de ce rapport nécessitent l'élaboration d'un projet d'acte du Grand Conseil. Selon l'article 151 alinéa 3 de la LGC, le Grand Conseil doit par conséquent se déterminer sur ces conclusions.

> Le Grand Conseil approuve les conclusions de ce rapport par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 97.*

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Mandat 2019-GC-91 Création de statistiques en matière d'agressions LGBTI+phobes

Auteur-s:	Senti Julia (PS/SP, LA) Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA) Savary Nadia (PLR/FDP, BR) Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV) Mauron Pierre (PS/SP, GR) Rey Benoît (VCG/MLG, FV) Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR) Schneuwly André (VCG/MLG, SE) de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV) Demierre Philippe (UDC/SVP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Roprax Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Dépôt:	22.05.2019 (BGC juin 2019, p. 2060)
Développement:	04.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2060)
Réponse du Conseil d'Etat:	05.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3533)

Prise en considération

Senti Julia (PS/SP, LA). Im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion möchte ich dem Staatsrat danken, dass er die traurige Realität der Angriffe und Diskriminierung von LGBTI+-Personen zur Kenntnis nimmt und verurteilt. Alles andere wäre ein Witz! Er erwähnt in seiner Antwort weiter, dass man den Kampf gegen die Feindlichkeit weiter verstärken will. Ich frage mich jedoch, wie man einen Kampf verstärken will, wenn man nicht weiss, gegen wen, was und wie viele Angriffe man kämpft?!

Im Nationalrat wurde diesen September eine Motion zur statistischen Erfassung von "Hate Crimes" aufgrund von sexueller Orientierung, Geschlechtsidentität, Geschlechtsausdruck oder Geschlechtsmerkmalen angenommen. Damit wurde das aktuelle Problem anerkannt und ein schon jahrelang geforderter weiterer Schritt in Richtung Bekämpfung unternommen. Ein Entscheid des Ständerats ist ausstehend, wobei ich natürlich hoffe, dass uns unsere Vertreter nicht enttäuschen werden.

Weiter konnte man heute Morgen in der Zeitung lesen, dass der Bundesrat nun den Abstimmungskampf für eine Erweiterung der Anti-Rassismus-Strafnorm eröffnet hat. Damit würden dann schwerwiegende öffentliche Äusserungen, die den Kern der Menschenwürde tangieren, auch Äusserungen zur sexuellen Orientierung, verurteilt. Ein weiterer Schritt!

Uns ist etwas unklar, wie der Staatsrat ein Sammeln von Daten, das noch nicht stattgefunden hat, geschweige denn versucht wurde, als nicht zielführend abtun kann. Dass sich die Daten auf den Kanton beschränken würden, scheint mir als Mitglied eines Kantonsparlaments klar zu sein und ist meines Erachtens eine schlechte Ausrede. Wir finden deshalb weiterhin, dass eine statistische Erfassung notwendig ist und sich geeignete Wege finden lassen, solche Angriffe zu erfassen. Sogar das Nationalparlament vor der "grünen Welle" hat dies erkannt!

Positiv begrüßen wir die Unterstützung der Massnahmen zur Aus- und Weiterbildung der Polizeimitarbeitenden. Die konkreten aufgelisteten Vorschläge verweisen jedoch darauf, dass es a) Angriffe gibt, und diese b) als solche identifiziert werden können, was wiederum eine statistische Erfassung möglich machen sollte.

Unsere Fraktion wird somit das vom Staatsrat vorgeschlagene Splitting des Mandats in erster Linie nicht unterstützen, sondern verlangt die Annahme des Auftrags als Gesamtes!

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a attentivement examiné ce mandat et soutient dans sa majorité le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat. Il est évident de se battre contre toute discrimination ou agression. Une majorité du groupe donne la priorité à la formation et la prévention. Le volet statistique semble difficilement applicable car les agents devraient interroger les victimes présumées, pourtant il y a d'autres priorités au moment des faits.

Le groupe libéral-radical, dans sa majorité, soutient donc le volet formation et prévention, mais rejette le volet statistique tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je parle au nom du groupe démocrate-chrétien. A titre personnel, j'aurais pu signer ce mandat. Néanmoins, le groupe démocrate-chrétien dans sa majorité va rejoindre le préavis du Conseil d'Etat et accepter le fractionnement.

Hier, en écoutant le téléjournal, j'ai eu la bonne surprise de constater qu'au niveau fédéral les choses sont prises en main et nous aurons la chance de voter le 9 février prochain et de considérer tout ce qui est la phobie LGBTI, donc l'homophobie LGBTI, comme un crime. Je pense que c'est une excellente chose que nous intervenions dans ce cadre-là.

Concernant le fait de vouloir des statistiques, je trouve que la réponse du Conseil d'Etat met en avant des points essentiels. C'est tout le problème de la sphère privée, toute la délicatesse tant pour la victime que pour le policier qui est chargé de l'interrogation. Je peux comprendre que cela puisse mettre un peu mal à l'aise, d'autant plus que nous n'avons en l'état pas encore de base légale pour le faire.

Le groupe démocrate-chrétien est pour éviter toute discrimination LGBTI. Mais en l'état, le problème statistique doit intervenir dans un deuxième temps. Nous sommes favorables à la formation des agents de police, nous sommes favorables à la proposition d'avoir un officier de police responsable de ce genre de problème et nous sommes favorables à ce qu'il y ait une relation plus étroite entre la police de proximité et les associations répondant de ces personnes-là.

Dans ce sens-là, le groupe démocrate-chrétien soutiendra le fractionnement et je vous invite à en faire de même.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün dankt dem Staatsrat für seine Antwort. Der Staatsrat unterstützt den Kampf gegen die Diskriminierung der LGBTI-Personen mit einem Ausbau der Aus- und Weiterbildung der Polizeibeamtinnen und -beamten mit den drei Massnahmen: Bestimmen einer verantwortlichen Offiziersfrau, eines verantwortlichen Offiziermannes, Einführung eines speziellen Moduls, Intensivierung der Zusammenarbeit zwischen der bürgernahen Polizei und den Organisationen, welche die LGBTI-Community vertreten.

Dieser Teil des Auftrags wird von unserer Fraktion einstimmig unterstützt, und wir danken dem Staatsrat für sein Engagement in dieser Hinsicht.

Bei der statistischen Erfassung wird die Mehrheit unserer Fraktion das Anliegen unterstützen, der Staatsrat empfiehlt die Ablehnung. In 13 Kantonen wird diese Frage gegenwärtig diskutiert. Wie Julia Senti bereits gesagt hat, hat sich der Nationalrat am 26.09.2019 knapp dafür entschieden, dass homo-, bi-, trans- und interfeindliche Hassdelikte statistisch erfasst werden sollten. Bei der statistischen Erfassung geht es darum, die Opfer solcher Gewalttaten zu befragen. Eine Befragung findet ja sowieso statt. Die Art der Befragung gehört in das Kapitel der Weiterbildung.

Warum eine statistische Erfassung? Gemäss internationalen Studien ist das Ausmass hoch, das hat drastische Folgen bei den Betroffenen, zum Beispiel eine mehrfach höhere Selbstmordrate bei LGBTI-Personen oder eine höhere Abhängigkeit von psychoaktiven Drogen. Ein Grund für die Untätigkeit der Politik und der Behörden sind die fehlenden Statistiken zu Hasskriminalität aufgrund der sexuellen Orientierung, der Geschlechtsidentität, der Geschlechtsmerkmale oder des Geschlechtsausdrucks. Eine statistische Erhebung ist notwendig, um das Problem zu belegen und schlussendlich lösen zu können.

Ich fasse zusammen, was die Fraktion Mitte Links Grün abstimmen wird. Aufteilung: einstimmig Ja, statistische Erfassung: eine Mehrheit Ja, Teil Weiterbildung und operative Massnahmen: einstimmig Ja, Auftrag als Ganzes: eine Mehrheit Ja.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Ursy. Je m'exprime en tant que signataire du mandat et également au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Dans le mandat, nous invitons premièrement le Conseil d'Etat à modifier la pratique actuelle de la police afin que les agressions à caractère LGBTI soient répertoriées dans le canton de la manière la plus adéquate possible, le but étant d'enregistrer non pas l'orientation sexuelle de la victime, mais plutôt le motif et le lieu de l'agression. La victime pourrait ainsi indiquer quelles sortes d'insultes lui ont été adressées au moment des faits.

Deuxièmement, nous proposons qu'une formation de base tout comme des formations continues sur la gestion des agressions contre les LGBTI devaient être proposées au Pouvoir judiciaire et aux polices cantonale et communales. Les situations d'agressions sont préjudiciables pour l'ensemble de notre société. Il en résulte souvent des dommages physiques et psychiques. Il est à noter que des chiffres concrets produits chaque jour par les polices dans le cadre de leurs fonctions et de leurs activités permettent de tirer des conclusions réalistes afin de combattre de tels actes de violence et de déterminer également le nombre d'agressions.

Aujourd'hui encore en Suisse, on peut agresser gratuitement, inciter à la haine et s'en sortir sans condamnation. Ces actes à l'encontre des personnes LGBTI doivent être condamnés, comme pour toute autre personne vivant sur notre territoire. Les statistiques fournies actuellement par les corps de police nous donnent une image claire de la situation sécuritaire de notre canton de Fribourg et nous permettent de mieux appréhender les enjeux sécuritaires de l'activité des corps de police.

Nous mentionnions également dans notre mandat qu'il est indispensable de donner des formations de base et des formations continues aux polices municipales, cantonale et au Pouvoir judiciaire. Nous remarquons que dans sa réponse, le Conseil d'Etat est parfaitement conscient des discriminations rencontrées par la population LGBTI et les condamne fermement. Le Conseil

d'Etat ne peut en effet que soutenir les initiatives visant à garantir l'égalité et à prévenir toute forme de discrimination. Les polices sont confrontées à une grande difficulté, celle de garantir une qualité et une quantité suffisamment claire de saisies, car les faits suite à une agression ne sont pas toujours clairs d'emblée et la nature ou les raisons de l'agression n'apparaissent pas toujours de manière précise.

Notre groupe, dans sa majorité soutiendra, le fractionnement du mandat proposé par le Conseil d'Etat, en rejetant la partie portant sur la création de statistiques en matière d'agressions LGBTI. Il acceptera dans sa majorité également le volet portant sur la formation et la démarche opérationnelle de proximité des corps de police et du Pouvoir judiciaire.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). J'ai pris connaissance avec attention de la réponse du Conseil d'Etat sur le mandat demandant une modification de la pratique actuelle de la police afin d'enregistrer les actes de violence homophobe et d'octroyer une formation de base aux agents de police.

Je parle en mon nom personnel et en tant que mandataire.

Je remercie le Conseil d'Etat d'entrer en matière et de donner une suite directe sur le volet de la formation des agents avec trois mesures concrètes. Mais je ne comprends pas le Conseil d'Etat sur le rejet du volet de la création de statistiques. A l'aube de l'extension de la norme antiracisme à l'homophobie, le Conseil d'Etat aurait l'occasion de se démarquer au plan national, mieux, d'être le précurseur d'une telle récolte de données avec la volonté que cela s'étende au niveau national.

Le Conseil d'Etat le dit lui-même: «Il est conscient des discriminations rencontrées par cette tranche de la population et les condamne fermement. Des mesures doivent indubitablement être prises afin de renforcer la lutte contre les violences et discriminations LGBTI et que la plus grande fermeté doit accompagner les autorités de poursuite pénale dans ce contexte.» La volonté morale du Conseil d'Etat est donc très clairement exprimée. Il faut par conséquent tout mettre en œuvre pour y parvenir. Il est nécessaire que l'Etat connaisse l'ampleur de ces agressions afin de lutter de manière efficace. Seules des statistiques fourniront une image transparente de la situation. Nous comprenons l'argument d'une certaine surcharge de travail, mais je rappelle que la situation est préjudiciable pour l'ensemble de notre société et il ne faut pas oublier que les dommages engendrés par la discrimination coûtent plus chers à la société que la tenue de statistiques.

Je ne peux terminer mes propos sans citer quelques phrases données par l'Association fribourgeoise pour la diversité sexuelle et de genre: «Nous tenons à rappeler que ces statistiques sont très importantes, car des appels à la haine contre les personnes LGBTI ont fleuri sur les murs de l'agglomération de Fribourg durant l'été et l'automne 2019. Nous avons également été informés d'agressions verbales et physiques à Bulle ce printemps, ainsi qu'une agression très violente à Fribourg début septembre, ayant nécessité une hospitalisation de trois jours. Aussi sommes-nous persuadés que tant qu'aucune statistique ne sera établie sur ces crimes, ils seront toujours occultés et plus ou moins ignorés.»

Chers collègues, cette discrimination n'est pas une utopie. Elle est à nos portes. Ne l'occultons pas! Agissons et condamnons-la!

C'est avec ces considérations que je refuserai le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat et accepterai ce mandat tel que souhaité par les mandataires.

Galley Nicolas (UDC/SVP, SC). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis policier.

Le mandat qui nous occupe demande la création d'une statistique en matière d'agressions LGBTI. Pour moi, des statistiques doivent servir à aider la police dans son travail quotidien. Savoir qu'au mois de décembre le nombre de vol à la tire augmente dans les commerces permet de mettre en place une présence plus marquée sur le terrain. Savoir que plusieurs accidents sont survenus à un endroit précis permet éventuellement de remettre en question l'infrastructure routière. Créer une statistique pour ce phénomène, c'est créer un faux problème.

Je vous donne un exemple: la police intervient dans un domicile sur la commune d'Ursy pour une bagarre entre trois personnes issues de la population LGBTI. Une procédure pénale est ouverte, trois plaintes sont déposées. A la prochaine parution des statistiques, notre quotidien romand préféré titrera: "Ursy, capitale suisse du crime homophobe". Tout comme Fribourg avait été nommé "ville la plus dangereuse de Suisse", et ceci à cause de statistiques.

Prenons un autre problème: une personne se présente dans un poste de police pour déposer une plainte. Si nous voulons que la statistique soit juste, nous devons poser la question à la victime, qui devra justifier son orientation sexuelle. Cette victime n'a peut-être pas envie de faire savoir qu'elle fait partie de la communauté LGBTI. Dans ce cas, la statistique pourrait être faussée. C'est donc pour moi créer un faux problème.

Je vous recommande de suivre l'avis du Conseil d'Etat, soit le fractionnement et le refus de la partie statistique.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). J'interviens en mon nom personnel et comme mandataire. Mes liens d'intérêts: je suis ancien président de l'association LGBT cantonale.

J'ai pris connaissance de l'avis du Conseil d'Etat au sujet du mandat. Il s'agit ici d'un sujet grave basé sur l'intolérance au même titre que tous les crimes qui proviennent de la discrimination. Les mesures de formation proposées sont déjà en soi une avancée que je salue. En effet, les victimes sujettes à des agressions homophobes sont touchées de manière intime et peuvent être incitées à se renfermer encore plus sur elles-mêmes, voire à rêver à des mesures extrêmes contre elles-mêmes, particulièrement chez les jeunes dont la personnalité est en profonde évolution. Ainsi, une oreille attentive, professionnelle, formée, connaissant les problématiques des victimes LGBTI+ est impérative.

Concernant la demande de statistiques, elle est nécessaire pour que les cas de discriminations de ce type existent. En effet, sans chiffres il serait au pire possible d'argumenter l'inexistence de ces agressions. Comment alors prendre des mesures bien au-delà des mesures que peut prendre la police, des mesures politiques par exemple, sans connaître le lieu, la forme, ou le type d'agression ou d'agresseur? En soi, le sujet n'est pas de questionner sur l'orientation sexuelle de la victime – ce qui peut certes être gênant –, mais bien le sujet du crime dont tout un chacun peut être touché, en tant qu'agressé ou en tant que témoin. Une agression verbale ou physique peut être le sujet. Pratiquement, il pourrait s'agir de cases à cocher sur un formulaire de dépôt de plainte et non pas d'un interrogatoire sur l'orientation sexuelle.

Le malaise des policiers, je le comprends. Mais c'est pour cela qu'il y a aussi des mesures de formation afin de ne pas prendre à cœur personnellement, ni mettre mal à l'aise la personne déposant plainte ou ayant été témoin. D'autant plus, la mise en œuvre fédérale est en marche. Soyons un petit peu précurseur, avançons déjà dans ce domaine-là et votons pour les statistiques, donc l'entier du mandat.

En l'état, je me prononcerai contre le fractionnement.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je vais aussi me prononcer contre le fractionnement et j'aimerais revenir sur certains arguments qui ont été développés.

En ce qui concerne la violation de la sphère privée, vous pensez bien qu'une personne qui fait partie de la communauté LGBTI, au moment où elle vient déposer plainte, est prête à ce que sa sphère privée soit ouverte. Autrement, elle ne viendrait pas, elle n'en parlerait pas.

En ce qui concerne ces statistiques, contrairement à ce qu'a relevé M. Galley, cela ne me dérange pas que Fribourg passe pendant un jour pour le canton dans lequel il y a le plus de violences conjugales. Au contraire, cela en fait parler et les autres cantons se demandent ce qu'il en est chez eux. C'est peut-être grâce à ce qui s'est passé dans le canton de Fribourg que les autres cantons ont commencé à se demander s'ils n'ont pas, eux aussi, beaucoup de violences conjugales. Grâce aux statistiques, nous réalisons tout à coup qu'il y a en Suisse énormément de violences conjugales et qu'il y a plusieurs meurtres par année, ce que j'ignorais complètement. Si nous voulons prendre en considération ce qui se fait contre cette communauté, ce n'est que par les statistiques parce que malheureusement nous réagissons sur des faits. Je ne savais par exemple pas qu'il y avait eu ces violences à Bulle. Nous l'apprenons seulement parce que quelqu'un a osé le dire, a déposé une plainte. Autrement nous ne le savons pas. Si les gens de cette communauté viennent à la police et que l'on fait simplement une formation pour les écouter mais que ce n'est pas encore une infraction, ou alors on dit qu'on ne fait pas de statistiques parce qu'on ne voudrait pas les gêner, est-ce qu'ils vont venir? S'ils savent par contre qu'une statistique sera établie, il y a un sens de déclarer ce qu'il s'est passé. Ainsi l'on pourra dire à la fin de l'année qu'il y a eu cinquante, cent, cent-cinquante attaques. Il faut que l'on prenne cela au sérieux.

Si nous voulons apporter une aide et lutter contre ces actes de haine, je vous demande de soutenir cette proposition, de faire des statistiques et donc de voter contre le fractionnement du mandat.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). J'interviens à titre personnel pour dire que je ne suis pas d'accord avec notre collègue policier qui dit que l'agent doit demander l'orientation sexuelle à la personne. Pour moi, il ne s'agit pas de demander l'orientation sexuelle à une personne, mais de mettre un caractère LGBTI+ à une agression. C'est cela que le mandat demande. Je suis donc contre le fractionnement.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie tout d'abord les différents intervenants pour la qualité des débats.

J'aimerais tout d'abord vous dire que le Conseil d'Etat et la Police cantonale sont extrêmement sensibles à la problématique et la situation des personnes dites LGBTI, par lesquelles il faut entendre lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes. Il n'y a de notre part aucune tolérance à l'homophobie. Il en va du respect des minorités et de la dignité humaine. Je soutiens d'ailleurs pour ma part l'extension prochaine de l'article 261bis du code pénal à la discrimination pour orientation sexuelle, un acte qui doit être punissable.

Cela étant, j'aimerais rappeler que ce mandat a été déposé dans de nombreux cantons et vous pouvez bien imaginer qu'il a engendré une réflexion aussi au niveau des polices cantonales, au niveau de la Conférence latine des directeurs de justice et de police. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur cette problématique. Tous les Gouvernements, tous les directeurs et

directrices qui ont participé à cette discussion partageaient l'avis qu'il fallait développer et renforcer la formation, mais que vouloir introduire des statistiques policières en la matière relevait probablement de la fausse bonne idée. Je vais y revenir. En ce sens, le Conseil d'Etat vous propose dans cette logique intercantonale de fractionner le mandat, d'admettre la partie se rapportant à la formation de la Police cantonale et de rejeter celle qui a trait aux statistiques.

S'agissant de la formation, la Police cantonale est déjà sensibilisée à la problématique. Elle a souhaité d'ailleurs saisir de l'occasion de ce mandat pour formaliser un certain nombre de mesures qui étaient d'ailleurs déjà envisagées. On l'a dit, c'est la désignation d'un officier ou d'une officière de la Police cantonale qui sera chargé de ces questions. Il en va également de la création d'un module de formation auprès de la Police cantonale par rapport à la problématique de la prise en charge de ces victimes de violences. Nous souhaitons également intensifier les relations entre la Police cantonale, la police de proximité en particulier, avec les associations qui représentent les intérêts de la communauté LGBTI. Le but de cette formation est de garantir une prise en charge complète, professionnelle et empathique des victimes.

S'agissant de la création de statistiques, il faut bien voir que le mandat déposé porte sur la création de statistiques en matière d'agressions LGBTI. Or, l'agression LGBTI aujourd'hui n'est en tant que telle pas une infraction reconnue par le code pénal. La Police cantonale fribourgeoise et toutes les polices tiennent des statistiques sur les infractions pénales, reconnues expressément par le code pénal. Si aujourd'hui nous devons doubler ces statistiques sur des éléments qui ne sont pas ou pas encore des infractions pénales, cela va être extrêmement complexe. D'autre part, d'après toutes les informations qui nous remontent de la Police cantonale et des polices cantonales, c'est extrêmement aléatoire, peu réalisable et peu réaliste d'envisager une statistique en l'état actuel de la législation. Nous allons probablement compiler des chiffres inexacts, incomplets ou faux. Nous nous donnerons peut-être bonne conscience mais nous n'aurons pas beaucoup aidé à la défense de la cause.

Il y a une autre problématique qui est que, à un moment donné, il y aura bien une discussion entre l'agent de police et la victime sur son appartenance ou non à la communauté LGBTI. Pour la Police cantonale, cela est considéré comme extrêmement intrusif. Ce n'est pas simple pour un agent de la Police cantonale de poser à la victime d'une agression la question de savoir si oui ou non elle fait partie de la communauté LGBTI. Nous allons peut-être poser la question des mobiles à l'auteur pour savoir pourquoi il a commis cette infraction. Si l'auteur déclare effectivement qu'il a un problème avec la communauté LGBTI, il sera difficile de ne pas poser la question à la victime. Nous considérons que cela est extrêmement intrusif. Il y a des membres de la communauté LGBTI qui sont prêts à donner cette information, qui la donnent ouvertement et publiquement en dehors de toute infraction pénale, alors que d'autres ne souhaitent pas le faire. Il faut respecter cette confidentialité. Nous voudrions éviter des situations où c'est la Police cantonale qui contraint des *coming out* dans ses locaux. Ce serait extrêmement désagréable pour les victimes. Dans ce sens, nous estimons que ce n'est pas rendre service aux victimes que d'imposer ce genre de statistiques.

La situation va probablement évoluer avec l'introduction prochaine de l'article 261bis qui empêchera toute discrimination également à l'égard de l'orientation sexuelle. Ce sera encore une infraction différente de celle que nous évoquons aujourd'hui puisque là, nous parlons d'agressions LGBTI. L'article 261bis vise avant tout la discrimination en tant que telle pour des origines. Actuellement la disposition parle notamment d'origines ethniques, culturelles, couleur de peau, etc. Nous allons y inclure l'orientation sexuelle également, mais cela fait l'objet d'une récolte de signatures et d'un éventuel référendum. La population suisse devra probablement se prononcer sur l'introduction de cette nouvelle disposition.

Pour l'ensemble de ces motifs, je vous invite donc à faire confiance au Conseil d'Etat et à la Police cantonale, à l'expérience de terrain des polices cantonales. Je vous propose donc de fractionner le mandat et de ne retenir que l'aspect relatif à la formation.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). J'aimerais réagir à une erreur manifeste dans l'argumentation du conseiller d'Etat qui dit que les personnes devraient être interrogées sur leur orientation sexuelle. Comme M. Jelk l'a dit, ce n'est pas le cas. On demande des informations sur les agressions sexuelles. Le mandat ne demande pas qu'on interroge les personnes sur les orientations sexuelles. Il ne faut donc pas baser votre vote sur une fausse déclaration du Conseil d'Etat.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je confirme totalement mon propos. Je pense qu'il n'est pas envisageable pour la Police cantonale de comprendre les circonstances de cette infraction, de ces actes anti-LGBTI, puisque par définition nous devons avoir la conviction que l'agression a porté contre une personne LGBTI. A un moment donné, nous allons devoir interroger l'auteur, nous allons devoir interroger la victime et nous n'échapperons pas à la discussion sur cette problématique. Vouloir éluder l'appartenance ou non de la personne à la communauté, je pense que c'est un leurre. Cela ne nous permettra en tout cas pas d'avoir des statistiques fiables.

> Au vote, la proposition de fractionnement de ce mandat est refusée par 53 voix contre 48. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 48.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 53.*

S'est abstenu:

Demierre Philippe (GL,UDC/SVP). *Total: 1.*

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 76 voix contre 19. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP),

Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 76.*

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 19.*

Se sont abstenus:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 7.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Décret 2019-DICS-52

Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	24.09.2019 (BGC décembre 2019, p. 3363)
Préavis de la commission:	25.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3375)

Entrée en matière

Piller Benoît (PS/SP, SC). Nous allons donc traiter maintenant de ce décret relatif au financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques. Permettez-moi de vous demander la plus grande attention, non pas parce que je me considère comme un autre rapporteur, mais parce que le sujet est particulièrement complexe d'une part et surtout parce que c'est la troisième fois que nous sommes saisis d'une demande de financement pour le SICHH SA.

Le SICHH c'est donc le *Swiss Integrative Center for Human Health*, une société anonyme fondée en 2013 dont le but est, je cite: "l'exploitation d'un centre de compétences et promotion de la recherche du développement industriel et de la collaboration avec les Hautes Ecoles et les Instituts de recherche dans les sciences du vivant". Le SICHH est donc une SA à but non lucratif qui occupe 18 personnes pour 13 équivalents plein-temps.

Je rappelle que le Grand Conseil a accordé au SICHH, en mai 2014, un crédit de 3 millions de francs sous la forme d'un prêt, comme soutien initial, ainsi qu'un cautionnement d'un montant de 9 millions de francs. Puis le cautionnement a été modifié en 2017 se transformant en prêt. Aujourd'hui, le montant total du prêt est donc de 12 millions de francs. Le SICHH SA sollicite aujourd'hui une contribution financière complémentaire de 10 millions de francs, mais ceci dans le cadre de sa candidature au titre de centre de compétences technologiques reconnu sur le plan fédéral. Le SICHH ambitionne donc devenir le sixième centre de compétences technologiques, et ceci par le biais d'une division industrielle d'aide liée aux diagnostics, le *Swiss Smart Diagnostics*, comme vous avez pu le lire dans le message. La candidature a été déposée le 29 juin de cette année et une réponse est attendue à la fin de l'an prochain. Mais pour obtenir des subventions fédérales, il faut que l'institution dispose d'un financement assuré en complément aux autres ressources. Donc en plus des contrats à signer, une aide annuelle de la part du canton devrait être garantie.

Le décret demande deux choses: tout d'abord une aide financière pour pouvoir continuer à exploiter la structure jusqu'à la décision du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), qui est l'autorité de décision pour attribuer le titre de centre de compétences technologiques. Le décret demande deux choses, comme je l'ai dit: un crédit pour l'année prochaine, puis en cas de réponse positive du SEFRI, une aide annuelle portant sur les années 2021 à 2024. L'aide totale se monte donc à 10 millions de francs et il s'agit ici d'une aide à fonds perdu, qui vient s'ajouter aux 12 millions du prêt remboursable.

Qu'est-ce que c'est qu'un centre de compétences technologiques? Il s'agit d'une institution qui fait le lien entre la recherche académique et l'industrie, qui traduit ou transfère la recherche fondamentale vers le domaine privé.

La commission s'est réunie à trois reprises pour examiner ce décret. Une commission qui a posé beaucoup de questions, qui a émis des doutes, qui a eu beaucoup d'hésitations avant d'entrer en matière. La commission a entendu le directeur du SICHH, le président du conseil d'administration de la SA ainsi que le directeur de la Promotion économique, qui ont présenté tour à tour de nombreux documents. Des questions fondamentales ont été abordées: faut-il rattacher le SICHH à l'Université ou en faire une SA pure, placée sous le contrôle de la Promotion économique? Ou encore simplement ouvrir le capital-actions de la société? Mais la réponse est venue en lisant les conditions nécessaires pour recevoir un subventionnement fédéral: "être une société juridiquement autonome, sans but lucratif".

La commission s'est aussi inquiétée du turn-over des employés et du peu de projets concrets résultant de l'activité du SICHH. Les réponses données évoquent la difficulté pour une société de ce type de démarrer et de stabiliser le personnel, personnel qui est régulièrement démarché.

De plus, au début le SICHH voulait se rentabiliser par la fourniture de services. Aujourd'hui, l'orientation est plus tournée vers l'industrie. Ce changement peut donc aussi expliquer les mouvements du personnel et le peu de résultats concrets.

Le SICHH est surendetté, comme le montrent les rapports financiers de ces dernières années. Une situation qui ne peut donc pas durer. Cette société se trouve donc maintenant à un tournant: soit la reconnaissance en tant que centre de compétences technologiques est gagnée et la société continue avec la subvention de l'Etat demandée et la subvention fédérale, soit ce but n'est pas atteint et tout s'arrête. Ce sont cette situation, ces conditions, que nous trouvons dans le décret. Décret qui octroie un montant pour l'an prochain, pour aider à passer le cap de la certification, et un autre montant à fonds perdu pour les années 2021 à 2024, qui ne serait attribué que si les conditions décrites à l'article 2 sont remplies. Nous reviendrons sur ces conditions lors de l'examen du décret.

En résumé et au final, la commission a accepté le décret en version bis, version issue de trois lectures. C'est dire si le sujet n'est pas simple.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le rapporteur vous a fait part des discussions qui ont eu lieu durant les travaux menés par la commission. Beaucoup de doutes et de critiques ont été exprimés, doutes et critiques que je peux comprendre car ce projet n'a pas apporté jusqu'à présent les résultats annoncés, surtout en termes financiers. Pourtant la commission ad hoc et la CFG, à l'instar du Conseil d'Etat, ont considéré important de soutenir la candidature du SICHH pour devenir un centre de compétences technologiques au niveau fédéral et je les remercie de s'être prononcées ainsi en faveur du financement demandé. J'aurai bien sûr l'occasion de m'exprimer sur les différents amendements de la commission tout à l'heure.

Vous devez statuer aujourd'hui sur une demande du Conseil d'Etat d'octroi au SICHH d'un financement de 10 millions pour les années 2020 à 2024. Financement qui s'inscrit dans la candidature du SICHH aux contributions fédérales en tant que centre de compétences technologiques. Vous avez certainement lu le message qui vous a été soumis, je ne reviens ainsi que sur l'un ou l'autre élément.

La société anonyme SICHH SA a été en fait créée par l'Université de Fribourg en 2013, en tant qu'un des projets de Bluefactory, avec l'objectif de mettre à disposition des entreprises, des cliniciens et des chercheurs des équipements de pointe et des spécialistes dans le domaine de la santé humaine.

En mai 2014, le Grand Conseil a alloué, comme cela a été rappelé, le montant de 12 millions de francs sous forme d'un prêt de 3 millions et d'un cautionnement bancaire de 9 millions. En décembre 2017, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à racheter progressivement le cautionnement en le convertissant en prêt de l'Etat postposé, ceci afin d'éviter à la société une situation de surendettement. Le business plan initial élaboré avec le concours de plusieurs experts externes et accueilli très favorablement à l'époque prévoyait une rapide augmentation du chiffre d'affaires qui devait permettre au SICHH de devenir autoporteur à partir de la septième année d'activité – septième année d'activité qui, si tout s'était déroulé ainsi, ne serait même pas encore atteinte aujourd'hui. Le développement des activités du SICHH a été mis à mal par le retard de deux ans dans la mise à disposition des locaux, en 2016. Il s'est aussi avéré que le business plan a été beaucoup trop optimiste et qu'il ne

tenait pas compte du temps nécessaire pour s'établir, pour se faire connaître et pour être reconnu dans un domaine de pointe et avec une offre innovante.

En 2017, après à peine une année d'activité avec ce modèle – l'ancien modèle donc –, le modèle d'affaires basé sur les services au profit des entreprises et des chercheurs semblait encore valable. Toutefois, l'expérience 2017-2018 a montré que ces types de services demandaient un effort d'acquisition disproportionné par rapport à leur valeur et ne généraient pas les chiffres d'affaires attendus. Une réorientation s'imposait, une réorientation vers des projets plus conséquents, associant des partenaires académiques et des entreprises, dans une démarche de transferts de technologies et pouvant être soutenue par des fonds dédiés à l'innovation, tels que ceux d'Innosuisse.

Le bilan de ces premières années s'avère néanmoins positif. Le SICHH a noué plusieurs partenariats avec des entreprises et des partenaires académiques. Certains d'entre eux sont prêts à s'impliquer en entrant dans l'actionnariat du SICHH; trois l'ont déjà fait, un quatrième est en cours de procédure. Le SICHH a surtout acquis des compétences et a construit des programmes de transferts de technologies qui lui permettent de prétendre au statut de centre de compétences technologiques subventionné par la Confédération. Dans cette optique, la concentration de l'activité du SICHH sur le domaine du diagnostic a été réalisée et des discussions ont commencé avec plusieurs entreprises de ce domaine, pour qu'elles intègrent une division industrielle au sein du SICHH, précisément le *Swiss Smart Diagnostics*. C'est dans ce cadre que la présente demande de financement pour les années 2020 à 2024 se situe. En vertu de l'article 15 de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, la LERI, la Confédération peut soutenir un établissement de recherche à condition qu'il soit juridiquement autonome, qu'il accomplisse des tâches d'importance nationale et qu'il obtienne un soutien significatif des cantons ou du canton, d'autres collectivités publiques, d'autres écoles ou de secteurs privés. Les centres de compétences technologiques, qui sont une des trois catégories d'établissement de recherche pouvant bénéficier des contributions fédérales, doivent collaborer avec les Hautes Ecoles et des entreprises sur une base non lucrative.

La Confédération intervient à titre subsidiaire. Le montant des contributions fédérales s'élève au maximum à 50% du financement de base. La demande de soutien cantonal de 10 millions de francs qui vous est soumise s'articule donc de la manière suivante: 7,5 millions doivent permettre d'obtenir les contributions fédérales correspondantes durant les années 2021 à 2014 – période du projet formation, recherche et innovation – et les 2,5 millions demandés pour 2020 sont nécessaires pour permettre au SICHH de fonctionner durant cette année charnière et pour continuer les démarches auprès des entreprises intéressées à adhérer à *Swiss Smart Diagnostics*. Notons que 500 000 de ces 2,5 millions de francs proviennent de la NPR, décision déjà acquise sous réserve bien sûr de votre détermination d'aujourd'hui. Avec la nouvelle orientation d'activité du SICHH, la composition du conseil d'administration a été modifiée pour lui donner une orientation plus entrepreneuriale mais aussi plus en lien avec son domaine d'activité, le diagnostic. Le président est un chef d'entreprise du domaine biomédical, M. Vincent Dessenne. Parmi les autres membres, l'un provient de la pharma, M. Stéphane Bernard, un autre est président de la Chambre de commerce de Fribourg et aussi spécialiste de la pharma, M. René Jenny, un autre est directeur de la Promotion économique, M. Jerry Krattiger. Le lien avec l'Université est assuré avec sa vice-rectrice, responsable de la Recherche et de l'innovation, et qui est la vice-présidente du conseil d'administration et une scientifique de renom, M^{me} la Professeure Katharina Fromm. Elle est enfin représentée par la cheffe des Affaires universitaires.

Il est important aussi de souligner que le plan financier qui figure dans le message correspond exactement à celui soumis à la Confédération. Le développement du SICHH qui est projeté dépend en réalité des contributions de celle-ci, mais aussi de l'engagement financier des entreprises et des recettes des projets mandatés par les entreprises ou soutenus par les fonds recherche et développement. Les nouveaux engagements qui y sont projetés n'auront lieu qu'à condition que les moyens correspondants affluent.

Le Conseil d'Etat a mené une réflexion approfondie avant de décider de répondre favorablement à la demande du conseil d'administration du SICHH, soit de soutenir sa candidature auprès de la Confédération et d'adresser au Grand Conseil la présente demande de financement. Il est arrivé à la conclusion qu'il s'agit d'une chance unique de disposer dans le canton d'un centre de compétences technologiques reconnu au niveau national. Une telle reconnaissance, si elle est obtenue, donnera au SICHH une visibilité et un positionnement solide avec des retombées positives importantes pour le canton. Si toutefois la réponse de la Confédération devait être négative, le financement cantonal s'arrêterait également, comme cela est clairement défini dans le projet de décret qui vous est soumis par le Conseil d'Etat et qu'en son nom je vous demande d'adopter.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Votre Commission des finances et de gestion s'est réunie le 4 décembre pour l'examen sous l'angle financier du décret relatif au financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques. Pour rappel, le financement demandé est une contribution financière complémentaire de 10 millions à fonds perdu, 2,5 millions pour l'année 2020 et le solde de 2021 à 2024, sous certaines conditions. La CFG a été partagée au sujet de cette dépense entre, d'une part l'espoir d'une reconnaissance fédérale comme centre de compétences technologiques en matière de diagnostic en 2020 et, d'autre part, le bilan financier et la gouvernance de cette entité depuis sa création, qui ont été pour le moins difficiles, voire pour certains laborieux. Au terme de débats nourris, la CFG a finalement accepté le décret proposé par le Conseil

d'Etat par 7 voix contre 2 et 4 abstentions. Au nom de notre commission et sous l'angle financier, je vous recommande donc d'accepter l'entrée en matière et le décret présenté.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Membre de la commission ayant analysé le projet de décret, je n'ai pas de liens d'intérêts avec l'objet.

Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance du message et du projet de décret et relève d'emblée que les discussions sont du même niveau que celles qui se sont déroulées en 2017. Le SICHH avait sur le papier beaucoup d'atouts pour réussir mais au fil des années, la collaboration avec l'Université ne fut pas à la hauteur des attentes et le financement de la part des entreprises fait encore trop largement défaut. Ainsi, même pour les grands défenseurs des investissements dans l'innovation que nous sommes, la pilule est difficile à avaler. Le groupe Vert Centre Gauche acceptera l'entrée en matière mais est divisé sur l'attitude à avoir sur cet objet. Le modèle d'affaires était-il le bon? Y avait-il les bonnes personnes pour le mener à bien? Quels sont les liens entre l'Université, le HFR et le SICHH?

La commission s'est attelée à analyser l'objet sous tous ses angles et, malheureusement, les découvertes ne sont pas toutes réconfortantes. Certains projets ou mandats de recherche sont certes fort bien menés par une équipe dynamique et compétente, mais les objectifs principaux de transferts technologiques étaient trop ambitieux, tout comme les objectifs financiers. Les coûts d'acquisition des projets ont été sous-estimés et les probabilités d'obtention des projets surestimés et ce probablement dès le départ. On nous présente actuellement un projet de centre de compétences de diagnostic pour lequel Fribourg a, pour reprendre une expression, une longueur d'avance et pour lequel il est urgent d'investir 10 millions ces cinq prochaines années. Malheureusement, le passé du SICHH ne nous incite pas à la confiance. La direction et le conseil d'administration gagneraient certainement en crédibilité en étant un peu plus réalistes dans leurs analyses et leurs plans financiers.

Ainsi, nous sommes très partagés et une toute petite majorité est prête à soutenir le projet bis pour accorder une toute dernière chance au SICHH.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis chirurgien orthopédiste, donc intéressé par la prothétique et les recherches qui sont faites à l'Université de Fribourg et deuxièmement j'ai été sénateur pendant deux législatures et cela m'a permis de me familiariser avec le monde universitaire que je connais d'ailleurs assez bien. Donc point de vue sentimental, je suis assez favorable au milieu universitaire, c'est normal. Et pourtant, c'est la première fois de ma carrière de député que je participe à une commission où tous les membres restent dubitatifs et réticents vis-à-vis du message du Conseil d'Etat et cela, naturellement, a nécessité des informations complémentaires qui nous ont été fournies. Je remercie le Conseil d'Etat de l'avoir fait.

Nous avons l'impression qu'avec le SICHH, on nous met un peu le couteau sous la gorge parce que, comme on nous l'a dit, il n'y a pas de plan B. Mais il faut se rendre à l'évidence: sans subside de l'Etat, le SICHH devra cesser son activité. Cette demande de subside nous met donc, comme je vous l'ai dit, le couteau sous la gorge, je l'ai dit deux fois, ma fois je suis chirurgien... Le SICHH SA, initié par l'Université est actuellement une société indépendante de l'Université et aurait dû jouer le rôle de plateforme de facilitation entre la recherche fondamentale qui est faite à l'Université de Fribourg – et il y en a beaucoup – et le monde industriel. Nous nous sommes rendus compte que les résultats concrets font défaut. Notre groupe est sceptique vis-à-vis du SICHH car les promesses ne lui suffisent plus. Le SICHH n'a pas de plan B, comme je l'ai dit tout à l'heure, donc si nous n'entrons pas en matière, l'activité du SICHH sera terminée. Et pourtant notre groupe, après avoir longuement discuté, a voté à une majorité qualifiée la non-entrée en matière.

Baiutti Sylvia (*PLR/FDP, SC*). Au nom d'une minorité du groupe libéral-radical et en tant que membre de la commission parlementaire, je tiens à faire part de notre point de vue, qui tend à soutenir le décret de financement du SICHH qui nous est proposé aujourd'hui. C'est en porteurs de projets d'innovation que nous voulons croire à la reconnaissance du SICHH comme un centre de compétences par le SEFRI. Le décret proposé nous demande une prise de risque d'investissement de 2,5 millions pour 2020, car ce décret fixe comme condition *sine qua non* l'obtention de la reconnaissance de la Confédération pour le versement ultérieur des 7,5 millions. Dans le même temps, le soutien du canton est un signal nécessaire pour permettre au SICHH d'obtenir une subvention fédérale. En d'autres termes, l'un ne va pas sans l'autre et l'autre ne va pas sans l'un, c'est ainsi. Aujourd'hui, nous sommes à un moment charnière qui, je veux le croire, va aboutir à la reconnaissance du SICHH par le SEFRI comme centre de compétences, le sixième en Suisse. Aussi, la focalisation des moyens dans le domaine du diagnostic médical induite par le nouveau conseil d'administration est gage d'un recentrage pour une meilleure performance – tant économique que médicale –, performance qui devrait profiter à chacun de nous en tant que patients potentiels. Le SICHH a pile poil 12 mois pour nous présenter sa success-story à BlueFactory.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts: je préside le conseil HES-FR et je suis cheffe de délégation de la Commission interparlementaire HES-SO.

Ce décret a suscité beaucoup de discussions, de questions et quelques collègues ont déjà relevé plusieurs points. Nous prenons acte du fait qu'en étant au bord de la faillite, une nouvelle orientation est prévue par la direction du SICHH, qui

souhaite se positionner comme centre de compétences technologiques. Pour financer ce nouveau positionnement, un montant complémentaire de 10 millions de francs est ainsi demandé à l'Etat. A ce jour, pour les 12 millions prêtés et qui sont épuisés, aucune garantie n'est donnée pour que le futur du SICHH soit plus favorable. Nous regrettons que le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un nouveau montant important, et ceci sans garantie. Car il y a pour l'instant – cela a déjà été dit mais je le répète – beaucoup de promesses, de papiers et beaucoup d'optimisme du conseil d'administration, mais il manque cependant réellement une vraie dynamique qui permettrait de soutenir le décret tel qu'il est demandé par le Conseil d'Etat. On nous fait à nouveau – désolée de le dire – miroiter la venue d'entreprises à haute valeur ajoutée, des postes de travail et un plus pour tout le canton de Fribourg. Chat échaudé craint l'eau froide, M. le Commissaire! Et à ce jour, il y a beaucoup de doutes que ces nouveaux millions investis amènent des retombées positives pour Fribourg.

M. le Commissaire nous a dit, en commission, que l'Etat doit jouer son rôle lorsque toute entreprise démarre son activité, découvre un marché et doit y trouver sa place. Oui, M. le Commissaire, c'est juste. Mais n'oublions pas toutes les PME qui attendent peut-être aussi un soutien de l'Etat! Nous ne pouvons pas oublier non plus, M. le Commissaire, que le SICHH est au bord de la faillite et que, malheureusement, le SICHH n'est pas une nouvelle société. Il existe depuis plusieurs années et le succès n'est pas encore au rendez-vous. Cette société a été créée par l'Université et nous ne comprenons pas pour quelle raison elle n'est pas restée rattachée à notre Alma mater. Le Conseil d'Etat a bien mis en place, c'est vrai, un comité de suivi. Il a créé un nouveau centre de charges au secrétariat général de la DICS, alors que le SICHH est une société anonyme. Cherchez l'erreur! Est-ce à la DICS de gérer une société anonyme? Je pose la question. Des nouvelles personnes ont aussi été choisies, vous venez de le dire M. le Commissaire, pour faire partie du conseil d'administration de la SA et il est quand même surprenant que la majorité de ces personnes qui viennent de l'économie demandent uniquement des fonds publics pour sauver et faire tourner la SA. Pour quelles raisons ne nous donne-t-on pas une certaine assurance que des fonds privés soient recherchés? Peut-être faut-il être plus actif pour renflouer le SICHH. La question est posée et les promesses, je le répète, ne suffisent plus.

Le commissaire nous a confirmé que 2020 est une année clé pour la société, qui devra réaliser ces deux conditions: passer des contrats avec des entreprises et obtenir le financement de la Confédération. La société a besoin d'aide pour passer cette année. Le groupe socialiste souhaite laisser une chance au SICHH. Aussi, un premier montant de 2,5 millions est octroyé et le solde du financement sera versé dès que la reconnaissance aura été acquise. Le commissaire du Gouvernement estime que la Confédération attend que le canton soutienne le SICHH avec les 10 millions, et que si nous ne le faisons pas, nous pouvons oublier les subventions fédérales et c'est fini. Ce message est trop négatif, M. le Commissaire, car, tout comme le Conseil d'Etat, nous sommes prêts à mettre les 10 millions et, tout comme le Conseil d'Etat, à financer la suite. Mais il faut que la reconnaissance soit acquise.

Le groupe socialiste soutient la recherche, mais il demande que des assurances soient données. Il souhaiterait aussi renforcer la faculté des sciences de l'Université et que de véritables collaborations s'instaurent enfin, afin de renforcer notre canton et son économie. Le groupe socialiste va entrer en matière, mais reviendra avec des propositions d'amendement.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je me prononce au nom du groupe démocrate-chrétien qui, dans sa grande majorité, soutient l'entrée en matière.

Mon lien d'intérêts: je fais partie de l'*advisory board* du SICHH depuis quelques années et j'ai pu constater l'évolution du centre en observant ses activités. Il faudrait tout d'abord reconnaître l'importance du SICHH pour le canton de Fribourg, mais aussi pour la suite. Le décret que nous avons devant nous demande de faire du SICHH un centre de compétences technologiques, le sixième en Suisse. Nous ne parlons donc pas seulement pour le canton de Fribourg, mais au niveau national. Ce n'est pas depuis 2013, mais depuis 2016 que ce centre a vraiment pu entrer en fonction et qu'il a travaillé dur pour arriver à la proposition qui est faite aujourd'hui. Ce n'est pas seulement pour les entreprises existantes sur le territoire cantonal, mais ça sera aussi un outil de promotion économique pour attirer d'autres entreprises à s'implanter dans le canton de Fribourg. Nous voyons le potentiel d'investissements financiers qui est gigantesque, notamment au niveau du *Swiss Smart Diagnostics*.

J'aimerais aussi faire référence au plan gouvernemental que le Conseil d'Etat s'est donné. Là nous trouvons des phrases comme:

Der Staatsrat will aus Freiburg ein wahrhaftes Wirtschaftszentrum machen und die Rolle als Brückenkanton verstärken. Und wir möchten Arbeitsplätze mit hoher Wertschöpfung schaffen.

L'ambition du Conseil d'Etat est de ne pas maintenir ce que nous avons aujourd'hui – nous savons que Fribourg est un canton dortoir –, mais de le promouvoir et de le développer.

Le deuxième grand axe, nous l'avons entendu dans plusieurs prises de parole, est que le SICHH est à un moment charnière. Si, aujourd'hui, nous décidons de ne pas soutenir le SICHH pour la suite, cela voudra dire que nous plantons les 10 millions

ou les 12 millions que nous avons déjà prêtés au SICHH. Il est de notre responsabilité de rappeler aujourd'hui qu'il n'y aurait alors pas de suite. Nous fermerions donc cette porte-ci et il est de notre responsabilité aujourd'hui de prendre cette décision.

Quand on parle de l'innovation, celle-ci est directement liée à une prise de risque. Dans notre canton, nous avons l'habitude de prendre un risque dans l'agroalimentaire. Souvent, nos producteurs paysans ont des durées de un an; donc on plante quelque chose et au bout de 3-4 mois on peut récolter. Ayant parlé à plusieurs personnes actives dans le domaine de la santé, de la pharma, on voit que dans ces domaines-là il faudrait s'attendre à dix ans pour établir un centre pareil dans un canton. Si nous jugeons maintenant le SICHH pour dire qu'au bout de trois ans nous n'avons pas de résultat concret, c'est quelque chose qui est assez normal dans ce domaine. Si nous parlons d'innovation et que nous avons l'ambition de partir dans la santé et dans le diagnostic, il faudrait que nous nous mettions d'accord pour supporter cette prise de risque en tant que députés de ce Parlement.

Le troisième point est la chance d'obtenir la reconnaissance pour un centre technologique au niveau national. Nous dépassons nos frontières et notre ambition, c'est que l'on investisse dans ceci. Nous voyons aussi qu'ailleurs, à l'image du CSEM à Neuchâtel, il est normal que le canton investisse chaque année 3 à 5 millions. A Neuchâtel, ce sont plusieurs cantons qui s'engagent à hauteur de 10 millions par année pour le CSEM et, quand on parle aux Neuchâtelois, ils disent que sans le CSEM, leur promotion économique aurait beaucoup plus de mal. Donc, aujourd'hui, c'est aussi une décision que nous prenons. Est-ce que l'on y croit? C'est une question de croyance – nous l'avons débattu aussi en commission – de dire oui, c'est une piste pour notre canton.

Ainsi, notre groupe soutiendra dans sa grande majorité l'entrée en matière. Donnons un signal fort pour le développement de notre canton, pour l'innovation et pour la promotion économique de celui-ci!

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Je prends ici la parole à titre personnel. Je n'ai pas de lien d'intérêts avec l'objet, sinon d'être membre de la Commission des finances et de gestion qui s'est prononcée. En lisant ce décret, je me suis demandé ce que le SICHH apportait à notre canton depuis qu'il est ouvert et, surtout, ce qu'il a apporté aux citoyens de notre canton? Force est de constater que je ne suis pas arrivé à grand-chose comme résultat, mis à part le subventionnement d'emplois avec – bien sûr – de l'argent public. Cette structure n'a fait, pour le moment, que coûter. Alors, la question que je me suis posée est la suivante: est-ce un rôle ou une mission prioritaire de notre Etat de financer cette structure? Plusieurs intervenants avant moi ont dit que le canton devait soutenir l'innovation. Oui, nous devons soutenir l'innovation Mesdames et Messieurs, mais pas à n'importe quel prix. Et, à partir d'un moment, nous devons nous poser la question. Si nous acceptons ce projet, sous réserve des acceptations fédérales, nous allons payer tant que le SICHH existera. On nous prévoit 10 ou 12 millions, à court et moyen termes, mais nous ne savons pas ce que cela nous coûtera à long terme. Il faut être franc, l'Etat a essayé. Mais il faut se rendre à l'évidence: pour moi, ce projet est un échec cuisant. Je pense qu'il faut simplement arrêter les frais et tirer la prise.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission et je suis également membre du Sénat de l'Université.

Le SICHH a un très grand mérite: son nom est formulé en anglais. Et j'ai l'impression que tout ce qui est intitulé en anglais paraît sexy aux yeux du Gouvernement, que tout ce qui reprend le vocabulaire de la "start-up nation" a des chances à Fribourg. On arrive à en donner même un goût de Californie à l'Intyamon, un petit air de Washington à Marly... Mais venons-en au fond. Le travail en commission nous a très honnêtement laissé un goût amer en bouche puisque nous avons systématiquement le couteau sous la gorge. On nous disait: "Soit vous acceptez ce crédit, soit vous faites perdre aux contribuables fribourgeois ces 12 millions investis par le canton". L'Etat doit vraiment promouvoir la recherche, mais c'est à l'Université, à mon sens, qu'il faut prioritairement investir directement. L'Université a été obligée d'augmenter les taxes d'inscription et bénéficie d'un budget faible au prorata des étudiants par rapport aux autres universités suisses. C'est, à mon sens, problématique.

Maintenant, si nous n'entrons pas en matière, c'est le Grand Conseil qui fait couler ce projet. A mon sens, il faut donner la possibilité au SEFRI d'accorder la qualité de centre de compétences. C'est pourquoi je pense qu'il faut accepter l'entrée en matière.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec l'objet que nous allons traiter, si ce n'est que j'étais membre de la commission.

Je relis de manière très succincte mes notes prises pendant les séances de la commission: recettes qui ne sont pas à la hauteur... points d'interrogation quant au budget... Ce qui m'a surtout frappé, c'est que nous n'avons pas de concret, nous n'avons pas de contrats signés. Nous avons certes un pool technologique en instruments qui est excellent, nous avons un personnel qualifié – mais quelque peu volatil parce que l'institution a changé plusieurs fois de cap, ce qui n'est pas très sain pour une entreprise, quelle qu'elle soit. Ensuite, je me suis posé cette question: "Le sixième centre de compétences viendrait à Fribourg? C'est étonnant. Le domaine de la santé est extrêmement important dans tous le pays, pourquoi Fribourg l'obtiendrait-il?". Ensuite, je me suis demandé: "Mais quel est le creuset, quel est le terreau pour que les agriculteurs puissent faire grandir quelque chose sur notre territoire cantonal?". Il y a quelques années, la Fondation Müller – c'est la Fondation Balgrist maintenant – a mis sur

le marché les prothèses dont parlait mon collègue M. Zadory. Mais à côté de cette découverte, vous aviez l'industrie Sulzer. Nous avons parlé aussi de la chimie bâloise qui développe des médicaments qui rapportent des milliards; là, naturellement, nous avons à côté des entreprises qui sont capables de prendre le relais de la recherche fondamentale. Quel est le terreau, dans le domaine de la santé, dans le canton de Fribourg? J'ai peur qu'il soit un peu maigre. Si je suis responsable, puisque l'on m'a nommé une fois député, de gérer un peu les deniers de nos contribuables, j'aurais vraiment de la peine de faire cet acte de foi, M. le Commissaire. L'acte de foi, je ne le vois pas. La vision, je peux comprendre ce que c'est, mais quelque fois la vision est une *Fata Morgana* n'est-ce pas? Je ne crois pas que, en l'état, lorsque je lis toutes mes notes, cette institution a une quelconque chance de survie. Comme la discussion est ouverte, nous allons quand même accepter de discuter là-dessus – nous avons parlé de cela au PLR –, mais avec beaucoup de réticence.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Mon lien d'intérêts: je suis un grand défenseur de l'innovation, j'en veux pour preuve le postulat que j'ai déposé en 2007 déjà, qui demandait la création d'un parc technologique dans le canton de Fribourg. Immense espoir, puisque nous avons quasiment à l'unanimité accepté ce postulat qui a débouché ensuite, vous le savez, sur BlueFactory. Je suis donc vraiment de ceux qui défendent l'innovation. En 2014, j'étais aussi dans la commission parlementaire qui a délié pour la première fois les cordons de la bourse pour ce fameux SICHH. Là aussi, le modèle d'affaire nous avait beaucoup surpris. Je me rappelle que mon collègue Thévoz avait posé beaucoup de questions et il n'était pas le seul. Un peu ébloui par les belles promesses, je dois bien le dire, nous avons accepté de délier la bourse.

En décembre 2017, il a déjà fallu voler au secours du SICHH, puisque l'on nous a demandé que l'Etat reprenne progressivement la dette du SICHH et que l'on passe plutôt par un prêt direct à la place d'un cautionnement. Là, déjà, nous avons d'énormes doutes. Nous les avons exprimés ici en plénum. Mais il n'y avait pas que les députés qui avaient un doute, il y avait aussi le conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen. Je reprends ce qu'il a dit le 12 décembre 2017: "Si vous acceptez la proposition du Conseil d'Etat, celui-ci s'engage à suivre de très près l'état financier de la société. Si la courbe montante que nous observons actuellement ne devait pas se confirmer, nous devons en tirer les conséquences". A une question du député Marmier, encore une fois M. le Commissaire répond: "M. le Député Marmier m'a demandé si je croyais au SICHH. Oui je crois à ce développement, sans forcément un très grand enthousiasme je dois bien le dire". Même le conseiller d'Etat n'était, à l'époque, pas du tout convaincu par ce projet. Pourtant, on nous a donné un magnifique plan financier 2017-2026. Nous nous sommes dit: "Alleluia, nous voilà sauvés. Il y a des mesures, il y a un certain nombre de choses qui vont changer, nous sommes sur la bonne voie!" Encore une fois, nous nous sommes un tout petit peu faits enfumer par tout ça. Moi je me suis abstenu, j'ai dit que je ne dépensais plus un franc pour ce SICHH.

Maintenant, il faut revenir au pragmatisme. Aujourd'hui, en 2019, on nous dit: "Chiffre d'affaires 2017: 416 000 francs. Chiffre d'affaires 2018: 519 000 francs. Perte 2017: 2,6 millions. Perte 2018: 2,6 millions."

Je me suis renseigné afin de savoir comment vivent les autres, parce que d'autres centres de compétences en Suisse tournent et tournent bien. J'ai pris mon bâton de pèlerin et j'ai été trouver les gens. Et je vais vous dire ce que vaut un centre en termes de rentabilité dans notre pays. Il doit sortir entre quatre et cinq offres par mois: c'est le minimum pour qu'un tiers de projets passent la rampe. Un projet génère en moyenne, grosso modo, 300 000 francs de chiffre d'affaires pour la société. Mon contact me dit: "Le SICHH, c'est nouveau, nous n'allons donc pas partir sur cinq offres, mais sur trois". Trois, c'est le minimum. Et un projet doit aboutir par mois. Donc, 300 000 francs. 300 000 francs par mois, cela fait 3,6 millions de chiffre d'affaires par an. Version courte, version fine, version prudente. Aujourd'hui, où en sommes-nous? A 516 000 francs. Ça, Mesdames et Messieurs, c'est du pragmatisme. Et je suis désolé de vous dire que je ne peux pas entrer en matière sur ce projet. C'est absolument exclu.

Ce qui me gêne beaucoup, c'est que nous sommes ici dans le management des excuses. Mais moi, ça ne m'intéresse pas. Quand j'ai mes cadres autour de la table, les excuses ne m'intéressent pas; ce qui m'intéresse ce sont les solutions, c'est de l'entrepreneuriat, du volontarisme. Et là on nous dit que si nous mettons 10 millions, la Confédération fera de même. Mais ce n'est pas ça que nous voulons. Nous voulons vraiment que cette structure tourne, que l'on soit de vrais entrepreneurs. Je dirais que c'est un mauvais film, qui a mal commencé. Ce film, il faut l'arrêter puis en écrire un autre. Mais il ne faut surtout pas dépenser ces 10 millions parce que, je vous le dis aujourd'hui, ces 10 millions sont foutus. A tous ceux qui ont dit que nous perdrons les 12 millions engagés jusqu'à maintenant, je réponds ce n'est pas vrai, parce que ces 12 millions sont déjà perdus. Le conseiller d'Etat Godel m'a confirmé que ce montant était amorti. Au mieux, ce que nous pourrions faire, c'est un bénéfice extraordinaire en vendant les équipements que nous avons achetés pour ce SICHH.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Comme beaucoup, j'ai des doutes par rapport à ce projet. Lorsque j'ai visité le SICHH, j'ai vu une vision qui nous a été expliquée, des buts, des projets. Cela me donnait plutôt confiance. Par contre, dans la présentation des projets et de ce qui se fait, j'ai un sérieux doute quant au contenu. Je pense que maintenant c'est le moment de voir se tourner une page. Il faut que l'on arrive à nous montrer quelque chose, sinon ça ne va pas être possible par la suite. Ce que je regrette un petit peu, c'est que nous n'avons pas, nous députés – ni le Conseil d'Etat, ni personne –, la compétence pour dire si ce qui se fait là-bas est bien ou non. Aujourd'hui, cette compétence nous la remettons entre les mains de la

Confédération, uniquement si elle reconnaît le SICHH comme centre. C'est la seule possibilité que nous avons. Peut-être qu'une forme d'audit, de manière à voir si ce qui se fait là-bas est vraiment valable ou non, aurait été intéressante pour nous aider, nous qui n'avons pas les compétences pour juger.

Ce qui est regrettable si nous arrêtons ce centre aujourd'hui, c'est que cela ferait perdre la confiance du Grand Conseil envers ce qui est innovant lorsqu'il sera peut-être appelé à investir dans d'autres projets qui ressembleront un peu à celui-ci mais qui pourraient être meilleurs. C'est pour cela que je me dis qu'il vaut peut-être mieux continuer encore un moment. C'est pour cela que je soutiendrai ce projet. Uniquement pour l'image de notre canton. Parce qu'arrêter avec ce projet là où il en est aujourd'hui, c'est une catastrophe pour notre image. Je pense que le SICHH doit se rendre compte de ce qu'il doit faire et avancer, vouloir aller dans l'innovation comme nous le lui demandons et être beaucoup plus proactif. Je ne pense pas que nous devons avoir des salaires alibi là-bas, mais que nous devons vraiment faire de la recherche. C'est l'image de notre canton qui est en jeu. Je soutiendrai cela, mais je pense que tout le monde sait ce qu'il a à faire.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). J'interviens à titre personnel. Tout d'abord je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice de la Fédération patronale et économique et j'ai signé, début septembre, le *white paper* qui demandait de soutenir la candidature du SICHH pour qu'il devienne un centre technologique d'importance nationale, demande qui a été déposée en juin 2019 au SEFRI. Aujourd'hui, je soutiens le décret qui nous est proposé car c'est une étape indispensable pour pouvoir encore espérer être reconnu en 2020 comme centre de compétences.

Pourquoi soutenir cette demande? Pour plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est une condition *sine qua non* pour que la Confédération puisse envisager d'entrer en matière sur la demande du SICHH. Deuxièmement, à la suite des critiques émises en 2017 par le Grand Conseil, la société a revu sa gouvernance, a tenu compte de nos remarques et a renforcé ses compétences. Pour moi, c'est un signal positif. Troisièmement, le type de projet: on est dans une plateforme de transferts technologiques, enjeu important pour notre économie, à savoir les échanges entre les institutions de formation et les entreprises, avec pour objectif de favoriser le transfert des savoirs et la technologie dans l'intérêt bien compris des entreprises et des emplois. C'est un credo pour l'économie.

Nous nous trouvons également face à un projet d'innovation dans un secteur d'avenir, le domaine de la santé. Avec l'intelligence artificielle, la médecine prédictive a de beaux jours devant elle et je pense que nous devons saisir cette opportunité qui est à notre porte. Profilons le canton de Fribourg dans un secteur prometteur! On dit que le canton de Fribourg a la chance de pouvoir bénéficier d'un tissu économique diversifié. C'est un avantage. Outre les secteurs phares de l'agroalimentaire et de la construction, nous avons aujourd'hui la possibilité de mettre en avant un centre de diagnostic sur un site adapté à l'innovation – pas au milieu de nulle part –, à savoir Blue Factory et ce, dans un canton universitaire.

Economiquement aussi, si nous disposons d'une plateforme de recherche d'importance nationale, nous pouvons considérer que c'est aussi un moyen d'augmenter notre PIB cantonal – sujet cher à notre grand argentier – avec des emplois à forte valeur ajoutée. Autre point encore, les places de travail: vous le savez, les Fribourgeois sont très, très bien formés, mais un sur quatre est un pendulaire qui doit quitter le canton chaque jour pour aller travailler à l'extérieur. En cas de développement de ce centre de compétences, nul doute que des emplois intéressants seront créés auxquels nos Fribourgeois pourront prétendre. Je vous invite à ne pas tirer la prise aujourd'hui, avant la décision du SEFRI. J'ai encore envie d'y croire. En cas de réponse positive, le canton de Fribourg aura réussi un joli coup. Il se positionnera dans un nouveau secteur d'avenir. Si la réponse est négative, nous aurons au moins été au bout d'un processus. C'est un risque à prendre pour notre canton et notre canton peut se le permettre. Faut-il le rappeler, la prise de risque est inhérente à l'innovation. Prendre des risques n'est pas une obligation, mais c'est nécessaire pour espérer réussir.

Avec ces considérations, je vous invite à entrer en matière et à soutenir le décret.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Arrêtons de croire à ce merveilleux miroir aux alouettes! Je sais que les temps sont durs pour le Conseil d'Etat: vous devez justifier des décisions mauvaises pour le passé. Il y aura la pisciculture et il y a aussi BlueFactory...

Force est de constater que BlueFactory est une immense déception. Ce qui avait été promis, ce qui a été l'espoir de ce Grand Conseil, aujourd'hui nous n'y arrivons pas. Lorsque le canton et la ville s'étaient lancés sur ce parc d'innovation, le but était un développement économique, amener une plus-value au canton, créer des emplois, créer de la richesse. Aujourd'hui, à part de la pauvreté ou de la "moins richesse", ça n'a pas été dans ce sens-là. De pôle économique d'innovation de plus-value, nous sommes passés à un centre scientifique de recherche qui finalement ne fait que disperser les moyens du canton déjà dispersés entre les Hautes Ecoles et les Universités. Il n'y a pas besoin de plus de dispersion. Je rappelle que le message de 2014 par rapport à ce centre indiquait qu'il devait, d'après le business plan, dégager un bénéfice à partir de la septième année d'activité. Alors là, on ne parle plus du tout de bénéfice! Nous savons qu'à long terme, cela coûtera. Nous ferons de la recherche mais le but initial n'est pas du tout là!

Beaucoup l'ont dit: nous avons l'impression d'avoir le couteau sous la gorge et ce sentiment désagréable se répète assez souvent dans ce Grand Conseil, où parfois on nous demande de prendre des décisions dans la précipitation et si nous ne

le faisons pas, tout va s'effondrer. J'ai plusieurs exemples: il y a quelques années, il y avait eu des problèmes au télésiège de Vounetz; il fallait un décret complémentaire que le Grand Conseil, après un débat assez chaud, avait finalement accepté par une petite majorité. Quelques années après, cette société a fait faillite. Si nous l'avions su, je ne pense pas que les mêmes décisions auraient été prises. Autre exemple: le bâtiment Schumacher qu'il fallait acheter très rapidement. Les études n'ont pas été faites, même échec cuisant, la même chose s'est répétée. Autre exemple: FTTH. Là aussi, en l'espace de deux mois, il fallait investir de l'argent, il fallait faire confiance au Conseil d'Etat, nous avions toutes les garanties. Nous voyons où l'on en est maintenant, deux ou trois ans après: Swicomm a abandonné le projet et le canton est bien seul pour essayer de rattraper tout ça.

Chaque fois le Grand Conseil avait ce sentiment désagréable, il n'était pas sûr et n'a pas suivi son intuition. Et chaque fois, nous avons eu tort. J'essaie de faire l'exercice inverse, de voir lorsque nous aurions suivi notre intuition et que nous nous serions trompés, mais je n'ai pas trouvé d'exemple. On reviendra avec les autres projets BlueFactory, ça sera toujours des décrets complémentaires... J'ai vraiment l'impression que ce BlueFactory est un adolescent: il commence sa formation, son apprentissage et quand il l'a achevé, il continue à vivre chez ses parents à qui il demande de continuer à lui donner un peu d'argent de poche parce qu'il faut qu'il vivote encore une année ou deux. A un moment donné, il faut dire "stop". Soit ce centre est aussi bien qu'on le dit et il arrivera à obtenir des financements privés, soit il faut arrêter. Effectivement, il y aura 10 millions de perdus. Mais mieux vaut 10 millions de perdus aujourd'hui qu'encore des dizaines de millions les années prochaines.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Je m'exprime à titre personnel. J'ai entendu beaucoup de députés et cela me choque lorsque j'entends dire "Quelle image on va donner?". 2,5 millions d'image, c'est ce que cela va coûter aux contribuables! Mesdames et Messieurs, si une entreprise se gérait – et là je rejoins totalement les propos de mon collègue Collomb – si une entreprise se gérait tel que l'a fait le SICHH, cela ferait longtemps qu'elle aurait fermé et cela ferait longtemps que l'Etat n'aurait pas pu l'aider. Mesdames et Messieurs, aujourd'hui l'argent qui a été dépensé a été dépensé, n'en faisons pas plus. Nous avons entendu: "Le canton de Fribourg a les moyens de prendre des risques". Sauf qu'on prend des risques avec l'argent du contribuable. Je pense qu'à un moment donné, il faut dire "stop". Je n'ai pas fait partie de la commission, mais en lisant le message qui a été donné, il est clair qu'aujourd'hui il n'y a pas de porte de secours et qu'il faut simplement arrêter les frais là.

Mesdames et Messieurs, soyons pragmatiques, soyons des entrepreneurs qui gèrent l'argent public, n'entrons pas en matière sur ce projet.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Mes liens d'intérêts: membre de la commission parlementaire; sinon je travaille pour l'EPFL. Je soutiens le projet de décret et l'entrée en matière. Je pense aussi que les critiques de M. Nicolas Kolly sont injustifiées pour BlueFactory. Dans le développement de la recherche et de l'innovation, il faut investir avant de pouvoir récolter des fruits. Je passe aussi un message au Conseil d'Etat: l'EPFL est présente sur le site de BlueFactory, elle sera encore plus présente avec le nouveau bâtiment du Smart Leaving Lab. A l'EPFL, il y a aussi une faculté des sciences de la vie, il y a aussi certainement besoin des compétences et de tout le travail du SICHH pour les années à venir. Nous votons un crédit de 2020 à 2024, donc il y a cinq ans pour justifier tout l'investissement que le canton de Fribourg veut faire dans cette institution, en tout cas sur cette société. En cinq ans, je pense que le Conseil d'Etat devrait reprendre contact avec l'EPFL pour voir s'il n'y a pas aussi des collaborations possibles dans le domaine de la santé, du médical et dans les domaines qui veulent être développés par le SICHH.

Je pense que le SICHH a cinq ans devant lui pour prouver qu'il existe comme plateforme nationale – je parle bien de nationale, pas seulement cantonale. Car c'est bien au niveau national que des sociétés peuvent arriver à Fribourg. Et je pense aussi que le SICHH, avec le Conseil d'Etat, devrait prendre contact avec l'EPFL pour voir s'il n'y a pas de nouvelles collaborations possibles. Dans ce cadre-là, j'ai confiance en la nouvelle structure et je voterai l'entrée en matière.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Ich war in der Kommission, das ist meine Interessenbindung. Ich kann Ihnen sagen, ich war noch nie in einer Kommission, in der so viele Skepsis und so viele Zweifel angemeldet wurden, wie in dieser Kommission.

Ich frage in die Runde: Welches Unternehmen, das mit einer zur Verfügung gestellten Starthilfe von 12 Millionen Franken startet und nach fünf Jahren bei Null ist, kann wieder zum Staat kommen und 10 Millionen Franken verlangen? Sicher, mir ist auch klar, dass das SICHH ein Spezialfall ist, aber dennoch: Hier wurde mit der grossen Kelle angerichtet und nicht auf die Finanzen geschaut. Deshalb sage ich als Volksvertreter, der auch verantwortlich ist für die Steuereinnahmen, die wir generieren und obwohl ich keine akademische Ausbildung habe: Nein, so nicht! Lieber ein Ende mit Schrecken, als ein Schrecken ohne Ende und ein Fass ohne Boden.

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Je remercie les quinze intervenants pour toutes leurs remarques. Il y a eu énormément de remarques mais finalement peu de demandes concrètes. J'aimerais juste relever la question de M^{me} la Députée Solange Berset qui demandait pourquoi le SICHH n'était pas relié à l'Université. Je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement répondre à cette question. Quant à la remarque de M. Eric Collomb, qui dit que les 12 millions sont perdus, cette question a évidemment

été abordée en commission. Nous avons demandé ce qu'il se passerait en cas d'arrêt et il nous a été répondu que sur les 12 millions, 6 l'ont été dans des instruments. Donc il y a pour 6 millions d'instruments aujourd'hui au SICHH.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. J'aimerais revenir sur quelques éléments qui ont été mentionnés.

M. le Député Zadory dit "les résultats concrets font défaut, nous avons le couteau sous la gorge". Mais le SICHH est une plateforme d'innovation qui n'a que trois ans d'existence; les locaux lui ont été mis à disposition en 2016. On compte sept ans pour pouvoir atteindre l'espoir d'être autoporteur. Nous en sommes à trois ans. Evidemment que les résultats de rentabilité en ce type de situation ne sont pas donnés, ils ne sont pas donnés par nature. C'est très difficile de prendre cela comme mesure du bon ou du mauvais fonctionnement du SICHH et de cette plateforme. Quant au "couteau sous la gorge", eh bien c'est la réalité de l'entreprise! Elle a besoin de ce montant pour se développer maintenant et sans ce montant, c'est terminé. Il n'y a pas de plan B, je le dis très, très clairement.

M^{me} la Députée Solange Berset, vous avez mentionné 10 millions sans garantie dans le domaine de l'innovation. Si j'avais toutes les garanties, je ne serais pas dans le domaine de l'innovation. C'est précisément le risque que nous prenons – nous l'avons déjà pris, je sais – mais c'est le propre aussi de ce que nous avons voulu. La plateforme SICHH, ce sont les institutions publiques qui l'ont créée. A l'époque c'est l'Université qui l'a lancée, c'est le canton qui l'a créée et qui la soutient. Et si nous l'avons fait ainsi, c'est parce que nous avons bien besoin de l'apport public dans la création et son développement comme plateforme d'innovation pour développer le canton, pour intéresser les entreprises, pour créer de l'innovation. C'est un peu aussi une sorte de bouillon de culture que l'on crée avec la capacité de pouvoir ensuite attirer et développer des entreprises dans ce domaine. Si on ne crée pas cette base, c'est extrêmement difficile.

Le SICHH n'est pas, M. le Député Collomb, une entreprise dans le sens que vous connaissez, vous, comme entrepreneur. Quand on crée une société anonyme sans but lucratif, cela veut dire qu'elle ne sera, par nature, jamais un centre de profits puisqu'elle ne peut pas faire d'activité lucrative. Ce n'est pas le but évidemment d'une entreprise qui va réinvestir ce qu'elle a gagné pour pouvoir se développer. Nous sommes dans le cadre de quelque chose de différent. Les personnes qui sont au SICHH ne sont pas là à attendre parce que c'est de l'argent public! Au contraire, elles sont très actives, dynamiques, avec un esprit d'entreprise, en cherchant des contacts avec les milieux universitaires et les milieux entrepreneuriaux, en étant tout le temps aussi dans le développement de l'entreprise. Je crois qu'il est important de le souligner.

M^{me} la Députée Berset, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ne gère pas le SICHH, contrairement à ce que vous avez dit. C'est le conseil d'administration qui gère le SICHH. L'ancrage du SICHH à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport s'est fait parce que le fondement, la vocation première du SICHH, c'est le transfert de technologie, donc de la recherche appliquée vers les entreprises. Ce rôle-là est fondamental dans une plateforme comme celle-ci et ce n'est pas un élément de production en tant que tel. Bien sûr, l'Université fait la recherche fondamentale avec du transfert technologique. Mais il est évidemment plus difficile de faire du transfert technologique en faisant de la recherche fondamentale. Avec le SICHH, qui est tout à fait complémentaire au rôle de transfert de technologie que peut accomplir l'Université, nous pouvons faciliter la recherche: l'Université fait de la recherche fondamentale et le SICHH de la recherche appliquée, en lien avec les entreprises. C'est cela la nature propre du SICHH, aller chercher à l'Université les bonnes idées à breveter, à développer. Celles qui conduiront, peut-être, à la création d'entreprises – ce que le SICHH peut faire à la place du jeune étudiant de l'Université. Il n'y a pas d'opposition en la matière mais ça vous explique aussi pourquoi le SICHH se retrouve en quelque sorte du côté de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Au niveau fédéral, c'est un peu la même chose. Même si la formation et l'économie sont dans le même Département, il y a un Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation – le SEFRI, auquel on vient de faire la demande pour le financement de soutien – et à côté vous avez le SECO, le Secrétariat d'Etat à l'économie. Ce n'est pas au SECO que nous nous sommes adressés, mais bien au SEFRI. Il n'y a pas de fonds privés en tant que tel parce que ce que vise maintenant le SICHH, c'est d'être un centre de compétences technologiques et cela a un cadre précis, défini par la loi fédérale sur l'encouragement à la recherche et à l'innovation: il faut tout d'abord être autonome juridiquement – on l'a dit c'est une SA, mais elle n'a pas elle-même d'activité lucrative. Deuxièmement, elle n'a pas de capitaux privés et doit être soutenue de manière déterminante par le canton, la Confédération étant là à titre subsidiaire. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous contenter de présenter 2,5 millions à la Confédération en disant que nous viendrons plus tard avec les 7,5 millions. C'est bien maintenant qu'il faut montrer notre soutien, notre engagement. Je précise que la collaboration avec la Faculté des sciences a lieu. Il y a des professeurs qui travaillent, qui collaborent avec le SICHH. M^{me} la vice-rectrice, par exemple, fait de la recherche sur les implants – hanche, genou, etc. – et elle utilise les machines du SICHH. Même chose pour d'autres professeurs de l'Université.

M. le Député Gabriel Kolly a relevé que, finalement, on demande aujourd'hui 10 millions et que ça continuera. Il a raison: c'est de l'investissement à long terme et ce n'est certainement pas terminé en ce sens qu'on soutient une plateforme d'innovation et que l'on ne se retrouve pas, comme je l'ai dit, dans le cadre d'une simple entreprise.

M. le Député Collomb a cité ce qui se fait dans d'autres centres où, dit-il, il est allé chercher de l'information. J'aimerais quand même rappeler qu'à Neuchâtel, le canton et d'autres cantons mettent 10 millions par an pour le CSEM, la Confédération 26 millions par an! On est évidemment dans une proportion différente. Il est également évident qu'il y a plus de projets parce que l'on est aussi depuis longtemps dans un développement de ce type de plateforme, donc la confiance a été créée et elle se poursuit. Mais l'investissement public est massif pour qu'on puisse continuer ainsi. Ces autres plateformes, ces centres de compétences technologiques, ont aussi des soutiens publics massifs pour pouvoir continuer. Là, je crois que c'est une erreur de perspective de simplement dire "regardez là-bas, on a plus de projets par mois, les projets sont plus élevés et sur le fond, les choses sont mal embouchées chez nous, c'est la seule explication à la difficulté". Non, les conditions sont aussi différentes.

Je précise également que l'on parle de 12 millions perdus. Je rappelle quand même qu'il s'agit d'un prêt et que chaque année, le SICHH paie à l'Etat des intérêts – ça fait plus de 100 000 francs –, qu'il paie sa location à BlueFactory de l'ordre de 300 000 francs. Donc les pouvoirs publics investissent et la même institution que l'on veut soutenir rembourse, en quelque sorte, sous forme de location et de paiement d'intérêts. Dans les autres centres cités, à ma connaissance, les locaux sont mis à disposition. On permet même à l'exploitant de la plateforme de louer les locaux pour se faire un revenu. Là aussi, Fribourg est certainement très précis en la matière: nous n'avons pas dépensé sans regarder et les conditions de travail du SICHH ne sont à cet égard évidemment pas comparables à ce que l'on peut avoir dans d'autres cantons ou du moins de ce que l'on peut constater comme tel. Ce n'est certainement pas non plus perdu parce que, mis à part les machines dans lesquelles on a investi bien sûr, on a créé le réseau qu'on souhaitait, on a les personnes compétentes et on les a dans le domaine qui est celui de la demande au niveau national, à savoir le centre de compétences technologiques dans le domaine du diagnostic. Nous avons le matériel, nous avons les personnes, nous avons les connaissances et nous avons maintenant un nom établi, ce qui nous a pris du temps. Entre parenthèses, nous recevons des soutiens du Fonds national suisse et d'Innosuisse. Mais gagner la confiance d'Innosuisse, c'est une année de travail pour le SICHH! Ils l'ont fait; ils ont obtenu cette confiance et obtenu des mandats! Même chose pour le Fonds national suisse, qui ne donne pas l'argent comme ça, au premier venu! Tout le travail d'implantation du SICHH a été fait. Cela a pris du temps, mais ils l'ont fait avec conviction et ont obtenu des résultats qui sont plus que probants.

Je crois qu'au-delà des considérations sur l'entreprise, sur ce qu'elle a accompli ou sur ce qu'elle peut accomplir, il y a également des collaborations qui sont faites et qui sont importantes pour le développement entre le SICHH et l'Université. Mais j'aimerais répéter qu'il n'y a pas, du point de vue du SICHH, un rôle prioritaire de recherche fondamentale. Quand on dit "on a déjà l'Université, on a les Hautes Ecoles, on n'a pas besoin du SICHH", c'est oublier que le propre du SICHH, c'est le transfert de technologies. Et dans le domaine de la santé, là il y a un vrai complément pour l'Université, qui profite véritablement du travail de transfert de technologies du SICHH. Là aussi ne vous trompez pas! De nombreuses interventions évoquaient le domaine de la recherche – "on a assez, il faut soutenir la Faculté des sciences et de médecine, il faut mettre plus de moyens à l'Université", sous-entendu en termes de recherche et de soutien... Ce n'est pas cela dont il s'agit avec le SICHH, mais véritablement de transfert de technologies.

M. le Député Schumacher a relevé le bouillon de culture qui, je cite, "est maigre chez nous". J'aimerais quand même lui rappeler que les entreprises qui gravitent maintenant autour du SICHH – je pense à celles de l'actuel président du SICHH, qui est la quatrième mondiale en terme de diagnostic, ou Biorad qui est troisième mondiale en terme de diagnostic – sont quand même des grandes sociétés. Elle s'intéressent au SICHH, sont derrière et voient bien – évidemment en terme peut-être plus de niche que de masse – l'opportunité qui est créée avec ce centre et cette plateforme d'innovation. Après, c'est aussi un pari que l'on prend, je suis d'accord. Vous n'aimez pas trop les actes de foi en scientifique que vous êtes. Mais j'en appelle à l'esprit d'entrepreneur qui vous habite aussi, je le sais. C'est une prise de risque que de se lancer de cette manière et c'est bien là où le canton est intervenu pour faciliter la chose car on sait qu'elle ne se ferait pas sans cette aide des pouvoirs publics.

Je crois que c'est M^{me} la Députée Berset qui disait: "Voilà, maintenant on a mis des privés et puis ils vont demander de l'argent public". Excusez-nous, mais il ne faut pas inverser les rôles: nous avons mis des publics et c'est nous qui sommes allés chercher maintenant des privés pour pouvoir faire fonctionner le système, précisément parce que c'est notre chance unique d'avoir un centre de compétences technologiques dans le développement industriel dans le domaine du diagnostic.

J'ai enfin pris note du procès que fait M. Nicolas Kolly à BlueFactory, à la pisciculture, aux remontées mécaniques, au centre de stockage interinstitutionnel, à FTTH... La seule chose que je peux lui dire, parce qu'il a aussi affirmé qu'il fallait soutenir la recherche, c'est qu'il ne s'agit ici pas de cela. Il s'agit du transfert de technologies et je crois que le moment est venu de le soutenir.

Le Président. Je suis en possession, de la part de M. le Député Michel Zadory, du groupe UDC, d'une demande de refus d'entrer en matière. Nous passons donc au vote sur cette demande.

> Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 53 voix contre 35. Il y a 8 abstentions.

Ont voté pour l'entrée en matière:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 53.*

Ont voté contre:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 35.*

Se sont abstenus:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 8.*

Première lecture*Art. 1*

Piller Benoît (PS/SP, SC). L'article 1 demande une contribution financière de 10 millions dans le cadre de la candidature au titre de centre de compétences technologiques reconnu sur le plan fédéral.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. A cet article, nous donnons le montant comme tel, et à l'article 2 nous détaillons les 2,5 millions et les 7,5 millions. Il est essentiel pour moi de rappeler qu'il y a une unité dans ce que l'on demande car c'est avec ce montant-là que l'on peut répondre aux critères d'un centre de compétences technologiques du point de vue de la Confédération, dont le soutien est au maximum de 50%. Je vous demande vivement de soutenir cet article 1 avec ce montant.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je propose un amendement assez simple: il s'agit du remplacement du montant de 10 millions par un montant de 2,5 millions.

Pourquoi cet amendement? Il a pour but d'obliger le Conseil d'Etat à revenir l'année prochaine à cette même période avec un nouveau décret et faire en sorte que le Grand Conseil garde une maîtrise et un contrôle sur le SICHH. Sans cela, le Grand Conseil n'aura plus son mot à dire sur la suite, si tant est que la reconnaissance soit obtenue. Sans cet amendement, il y a un risque que le contrôle du Gouvernement, jusque-là un peu laxiste, se perpétue. 2,5 millions est un montant conséquent.

Au sens de la loi, cela reste un soutien significatif et cela n'empêche pas le SEFRI de conditionner son soutien au soutien du canton pour la suite.

En vue de garder un contrôle sur le SICHH, je vous propose d'accepter cet amendement.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien refuse cet amendement. Nous voulons obtenir du SEFRI une reconnaissance et avec ces 2,5 millions, selon l'information que l'on a obtenue en commission, nous n'allons pas l'obtenir. Si nous acceptons cet amendement, nous pourrions aussi dire que nous arrêtons toute l'histoire. A l'article 2, il est clairement précisé que la suite ne sera accordée qu'à condition que le SICHH soit reconnu comme centre technologique au niveau national. C'est pour ces raisons que nous refusons cet amendement.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Nous avons bien pris note de cet amendement. Le groupe libéral-radical va le suivre étant donné que, dans sa majorité, il va refuser le décret. Nous pensons qu'il est nécessaire, en cas d'acceptation de ce projet, qu'il y ait des limitations au niveau des montants.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Cet amendement avait été déposé en commission et il avait été refusé par 5 voix contre 4.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je vous invite vivement à refuser cet amendement qui implique que nous revenions dans une année. La demande de financement est soumise aux conditions du Grand Conseil, mais elle est ferme au niveau de la Confédération. Elle a été déposée au SEFRI, qui ne va pas la geler, qui ne va pas attendre. C'est nous qui sommes demandeurs! Ne mettre que 2,5 millions c'est tout simplement signer l'arrêt du fonctionnement du SICHH. Nous avons fixé comme condition, à l'alinéa 2, d'obtenir le soutien de la Confédération. Mais il faut montrer que le soutien cantonal dépasse celui de la Confédération puisque celui-ci n'est que subsidiaire. Nous ne pouvons pas lui demander 10 millions en ne proposant que 2,5 millions. Sous cet angle-là, il est impératif de soutenir la demande de 10 millions, au risque sinon de tout simplement ne rien obtenir et de maintenant déjà stopper l'existence du SICHH, qui n'obtiendra pas la part de la Confédération.

Je vous invite donc à refuser cet amendement.

> Au vote, l'amendement du député Kubski est accepté par 41 voix contre 37. Il y a 14 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 41.*

Ont voté contre:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 37.*

Se sont abstenus:

Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 14.*

> Modifié selon l'amendement du député Kubski.

Art. 2

Piller Benoît (PS/SP, SC). L'article précise que la contribution est à fonds perdu et qu'elle est versée en tranche, la première année de 2,5 millions, puis le solde de 7,5 millions durant les années 2021 à 2024. L'article précise aussi les conditions pour recevoir le solde. La commission dans sa version bis propose deux amendements. Cependant, au vu du résultat de la première lecture, il n'y a plus que 2,5 millions à disposition. J'imagine donc que cet article doit aussi faire l'objet d'un amendement.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. J'en arrive à la même conclusion. Comme tel, il n'est plus cohérent. J'aimerais préciser que l'amendement de l'article 1 fait en sorte que les conditions de l'article 2 qui permettent de remplir les conditions de la loi fédérale pour obtenir un soutien de la Confédération ne sont ainsi plus réunies et que la demande même est ainsi vidée de sa substance puisque le montant ne correspond pas au minimum nécessaire pour obtenir l'accord de la Confédération.

J'étais totalement opposé au premier amendement mais vous avez voté pour. La formulation de l'article 2 est maintenant incohérente puisque que cet article s'appuie sur l'article 1 désormais modifié. L'article 2 ne peut plus être structuré de la même manière.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je dépose un amendement dans la suite logique de celui de l'article 1. Je vais commencer par le lire.

> ¹ la contribution financière prend la forme d'une aide à fonds perdu;

> ² cette contribution s'articule de la manière suivante:

a) un montant maximal de 2,5 millions de francs est octroyé pour l'année 2020;

b) la contribution est allouée aux conditions suivantes:

1. la société applique une stratégie de collaboration avec les autres institutions actives dans l'innovation et la recherche;

2. les membres de la direction du SICHH sont indépendants de l'Université.

En soi, je reprends exactement les deux modifications qui ont été acceptées par la commission dans le projet bis et je supprime les deux premiers alinéas qui n'ont plus lieu d'être puisqu'on ne parle plus des 7,5 millions pour lesquels le Conseil d'Etat devra revenir dans un second temps.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Nous nous trouvons dans une situation incohérente parce que si nous votons cet amendement-là, les points sous la lettre b ne sont pour moi pas soutenables. Cette proposition implique que nous intervenions dans la gestion opérationnelle de la société, ce qui est un non-sens. Nous avons refusé de le faire pour la majorité des entreprises auxquelles nous participons. Nous nous désengageons des conseils d'administration, nous voulons prendre de la distance. Et là, cette proposition veut au contraire nous faire intervenir directement dans la gestion de l'entreprise. Je ne peux pas soutenir cet amendement. De toute manière, soutenir cet amendement veut dire que nous mettons 2,5 millions à la poubelle.

Je propose en fait le refus, mais le refus de tout. Dans ce cas, nous pouvons arrêter la discussion. Nous devons refuser le décret aussi. Mettre 2,5 millions veut dire que l'on n'aura jamais le soutien de la Confédération, donc que l'activité de ce SICHH ne va pas se poursuivre. Il faut donc que l'on arrête et que l'on refuse tout. Ou alors il faut essayer de faire passer un changement en deuxième lecture.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je vous rappelle qu'à l'article 1, nous avons voté une contribution de 2,5 millions. Comme je l'ai dit en introduction, le décret précisait que les 2,5 millions étaient prévus pour l'année 2020, c'est-à-dire pour accompagner le SICHH jusqu'à la reconnaissance par la Confédération, ce qui ne nous interdirait pas par la suite de revoter un crédit pour les années suivantes. Les 2,5 millions, comme le spécifiait la version originale du Conseil d'Etat, servent à accompagner le SICHH en 2020.

Concernant cet amendement, à la lettre b), les chiffres 1 et 2 reprennent les amendements votés par la commission. Le chiffre 1 exige du SICHH une vraie stratégie; pour mémoire un centre de compétence se situe entre le monde académique et le monde

industriel et la commission a jugé important de fixer aussi la collaboration avec les Hautes Ecoles comme une condition pour la poursuite et pour l'octroi de ce subventionnement. Au chiffre 2, l'idée de la commission était de séparer complètement le SICHH SA de l'Université pour mieux le positionner entre le monde académique en général et le monde de l'industrie.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. La structure même de la demande du SICHH se fonde sur cette double étape d'une demande à la Confédération avec un engagement significatif du canton, qui permet le développement de l'activité en 2020 déjà. Mais cet engagement n'existe plus puisque le montant n'est plus donné jusqu'en 2024, cela n'a donc plus de sens et ne permet pas d'atteindre l'objectif. Croire que l'on revient dans une année pour la suite, ce n'est tout simplement pas possible. Sous cet angle-là, la chose est enterrée. En plus, il y a pour moi une contradiction évidente entre le chiffre qui demande au SICHH d'augmenter son réseautage et sa stratégie de collaboration avec les acteurs de l'innovation et de la recherche et celui qui demande qu'il y ait une indépendance face à l'Université. C'est parfaitement contradictoire. On ne peut pas demander les deux!

Mais comme de toute façon l'objectif qui devait être atteint en 2020 n'a plus d'intérêt puisqu'il n'y a plus de suite, on ne pourra évidemment pas remplir ces demandes de meilleure collaboration et de renforcement du travail du SICHH puisqu'il s'est placé dans la logique d'un centre de compétences technologiques et qu'il n'a plus maintenant les moyens de pouvoir l'atteindre. Donc pour moi, cet amendement ne peut pas être accepté.

Motion d'ordre

Suspension de la lecture des articles relatifs au décret 2019-DICS-52 "Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques"

Auteur-s:

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA)

Prise en considération

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je dépose une motion d'ordre. Je souhaite l'arrêt du débat. Il est midi, et dans la situation actuelle j'estime que les groupes devraient se concerter pour éventuellement venir avec des propositions d'amendements pour l'article 3 par exemple. Il faut poursuivre les débats vendredi.

Le Président. Je prends note de votre motion d'ordre. Je peux d'ores et déjà vous dire qu'il y aura une deuxième lecture vient de me souffler M^{me} la Secrétaire générale.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Je constate que le Grand Conseil veut entrer en matière sur ce décret et ne pas stopper le projet SICHH. Il veut également obtenir la contribution de la Confédération. Maintenant, nous nous trouvons dans une situation où j'ai un peu de peine à comprendre ce qu'il se passe. Il y a des gens qui assurent que cela peut continuer sans problème et M. le conseiller d'Etat qui dit que ça ne peut plus continuer.

Je soutiens cette motion d'ordre car pour moi il faut vraiment reprendre encore une fois toute l'histoire. Surtout si l'on a accepté l'entrée en matière. On ne peut pas accepter ce décret s'il n'est ensuite pas possible de continuer.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Nous nous opposons à cette demande de report. Le Grand Conseil a toutes les informations. Je vous invite à suivre les conseils sages de M. Dietrich et de M. Siggen, à savoir que le projet est enterré. Votez en conséquence!

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 56 voix contre 30. Il y a 9 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer

Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 56.*

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 30.*

Se sont abstenus:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 9.*

> La lecture des articles est suspendue jusqu'à la séance de vendredi.

Motion d'ordre

Report de la discussion sur le rapport 2019-GC-73 "Dysfonctionnements au sein du collège des scrutateurs et ouverture d'une enquête"

Auteur-s: **Bischof Simon (PS/SP, GL)**

Prise en considération

Bischof Simon (PS/SP, GL). Vu que tout le monde part gentiment, je propose d'arrêter ici les débats et prendre ultérieurement ce point.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 61 voix contre 5. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganoz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/

CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 61.*

Ont voté non:

Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 5.*

Se sont abstenus:

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 8.*

> La discussion sur ce rapport est reportée à une prochaine séance.

Election judiciaire 2019-GC-201 **Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement du Lac**

Rapport/message:	27.11.2019 (<i>BGC Décembre 2019, p. 3380</i>)
Préavis de la commission:	04.12.2019 (<i>BGC Décembre 2019, p. 3418</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 92; rentrés: 90; blancs: 5; nuls: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Jonas Tage Petersen, à Morat*, par 50 voix.

A obtenu des voix M. David Humair (35).

Election judiciaire 2019-GC-202 **Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère**

Rapport/message:	27.11.2019 (<i>BGC Décembre 2019, p. 3380</i>)
Préavis de la commission:	04.12.2019 (<i>BGC Décembre 2019, p. 3418</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 94; blancs: 3; nuls: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Karine Beaud, à Albeuve*, par 68 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} et MM. Sébastien Frossard (19), Nathalie Delbarre (1), Pierre Grandjean (1), Sophie Marchon Modolo (1) et Claire-Lise Pauli (1).

Election judiciaire 2019-GC-203**Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Glâne**

Rapport/message: 27.11.2019 (BGC Décembre 2019, p. 3380)

Préavis de la commission: 04.12.2019 (BGC Décembre 2019, p. 3418)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 94; rentrés: 92; blancs: 4; nuls: 5; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Cédric Rossel*, à *Vauderens*, par 59 voix.

Ont obtenu des voix MM. Pedro de Oliveira (23) et Franco de Andrea (1).

Election judiciaire 2019-GC-204**Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Glâne - Poste 1**

Rapport/message: 27.11.2019 (BGC Décembre 2019, p. 3380)

Préavis de la commission: 04.12.2019 (BGC Décembre 2019, p. 3418)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 97; blancs: 2; nuls: 3; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Jean-Blaise Castella*, à *Vuisternens-dt-Romont*, par 49 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} et MM. Laetitia Reynaud (14), Mircea-Ninel Cuzman (14), Françoise Déglon (14) et Jean-François Bard (1)

Election judiciaire 2019-GC-205**Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Glâne - Poste 2**

Rapport/message: 27.11.2019 (BGC Décembre 2019, p. 3380)

Préavis de la commission: 04.12.2019 (BGC Décembre 2019, p. 3418)

Scrutin uninominal**Premier tour**

Bulletins distribués: 97; rentrés: 94; blancs: 2; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Ont obtenu des voix M^{mes} et M. Laetitia Reynaud (40), Jean-François Bard (33) et Françoise Déglon (19).

Deuxième tour

Bulletins distribués: 97; rentrés: 96; blancs: 2; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Laetitia Reynaud*, à *Lussy*, par 53 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} et M. Jean-François Bard (28), Françoise Déglon (12) et Céline Cal (1).

—
> La séance est levée à 12 h 08.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*